



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour:	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
Discours de M. Illueca (Panama)	205
Discours de M. Segni (Italie)	210
Discours du sardar Mohammed Naim (Afghanistan)	214
Point 20 de l'ordre du jour:	
Admission de nouveaux Membres à l'Orga- nisation des Nations Unies (suite)	216

Président: M. Frederick H. BOLAND (Irlande).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. ILLUECA (Panama) [traduit de l'espagnol]: Qu'il me soit permis, tout d'abord, d'exprimer la sincère gratitude de ma délégation pour l'élection de mon pays à l'une des vice-présidences attribuées à l'Amérique latine au cours de la présente session de l'Assemblée générale. On me permettra également d'exprimer à nouveau la foi et la reconnaissance que nous inspire l'œuvre que le Secrétaire général accomplit actuellement au service de l'humanité et des idéaux des Nations Unies.

2. Alors que nous entrons dans la deuxième semaine des débats de cette quinzième session, la délégation de la République de Panama tient à souligner deux faits très significatifs et dont il y a lieu de se réjouir.

3. Le premier, Monsieur le Président, est votre élection à la présidence de l'Assemblée générale, qui est un juste hommage rendu au petit mais vaillant pays dont vous êtes le représentant et à vos hautes qualités personnelles, dont vous avez donné tant de preuves par la façon dont vous vous êtes acquitté de vos fonctions dans divers organes des Nations Unies.

4. Le second fait est l'entrée à l'Organisation des Nations Unies de 14 nouveaux Etats, nombre qui cet après-midi sera porté à 16 par l'admission de la République du Mali et de la République du Sénégal, lesquelles, avec l'assentiment général, viendront se joindre à notre assemblée. La naissance de ces Etats marque l'aboutissement des efforts énergiques et constants de leurs peuples pour se constituer en collectivités libres et indépendantes. Ces jeunes nations vont pour la première fois participer aux débats et décisions de l'Assemblée générale à un moment assez critique de la politique internationale. La rupture de la Conférence "au sommet" réunissant les grandes puissances mondiales — réunion qui avait éveillé tant d'espoirs de voir mettre un terme définitif à la période prolongée, contradictoire et dange-

reuse de la guerre froide — et, par voie de conséquence, l'interruption des négociations du Comité des dix puissances sur le désarmement à Genève, sont des événements malheureux qui non seulement retardent l'avènement d'une ère de paix et de sécurité internationales, mais jettent une ombre et l'incertitude sur l'avenir du monde.

5. L'entrée de 16 nouveaux Etats Membres dans l'Organisation des Nations Unies a une importance particulière parce qu'elle nous rapproche du moment où l'humanité entière sera représentée à l'Assemblée et parce qu'elle donne plus de poids, dans les discussions de cet organe, aux petits pays qui sont unis d'un continent à l'autre par un désir unanime de voir s'instaurer une juste paix et qui, par conséquent — à ce que pense ma délégation — viennent à l'Organisation non pas pour susciter de nouvelles causes de dissension ou de conflit, mais pour travailler de concert à éviter que les différends entre les grandes puissances n'aboutissent à un nouveau choc qui pourrait provoquer l'extinction du genre humain. A mon avis, les exemples ne manquent pas pour montrer comment les petits pays représentent un facteur de conciliation et d'ordre au milieu des divergences des grandes puissances.

6. Je voudrais évoquer seulement la réunion récente de la Commission du désarmement des Nations Unies, due à l'opiniâtreté et à l'habileté de son président, M. Luis Padilla Nervo, chef de la délégation mexicaine. Tous doivent lui être reconnaissants d'avoir fait en sorte, malgré les résistances qu'a opposées au début le secteur oriental, que les pays des deux grands blocs se mettent d'accord sur divers points. En effet, les membres de la Commission se sont accordés comme on sait [70ème séance] — et l'unanimité s'est faite sur ce point — pour déplorer la rupture des négociations du Comité des dix puissances, sur le désarmement à Genève, pour insister sur la nécessité de poursuivre les efforts en vue d'un "désarmement général et complet sous un contrôle international efficace" et pour recommander à l'Assemblée générale de procéder "à un examen approfondi de la question du désarmement", en réaffirmant en même temps que "la responsabilité permanente et ultime dans le domaine du désarmement incombe à l'Organisation des Nations Unies". Il me semble donc que je n'insiste pas trop quand je dis que le rôle primordial des petits pays dans l'Organisation, c'est, en même temps que d'obtenir les garanties les plus efficaces pour leur développement autonome, de constituer un véritable facteur de médiation et d'entente entre les grands blocs de l'Ouest et de l'Est. Et, si je considère qu'il en est ainsi, c'est que les divergences entre les deux blocs jettent une ombre menaçante sur la situation présente de chacun de ces pays, comme de l'humanité tout entière, hérissant d'obstacles et d'incertitudes le chemin sur lequel, dans leurs efforts, les petits pays s'avancent pour résoudre les

difficiles problèmes du développement économique et social afin de donner à de grandes masses humaines la possibilité de jouir de leurs droits fondamentaux et des biens nécessaires à une vie digne et libre.

7. Dans la mission créatrice des Nations Unies, les petits pays ont un rôle très important à jouer. Il faut noter d'ailleurs, à propos de cette dénomination, que le mot "petit" traduit ici une vision quantitative de ces pays et nous empêche de comprendre ce qu'ils signifient en fait, qualitativement, dans notre organisation. Placés côte à côte, les pays dits "petits" représentent un rassemblement de centaines de millions d'hommes aux destinées desquels président, dans certains cas, plusieurs personnalités parmi les plus éminentes de notre temps par leur intelligence, leur culture et leur haute valeur morale. Si tous parviennent à s'accorder sur le fait que leur intérêt le mieux compris réside dans l'établissement et la consolidation d'une paix exempte des méfiances et des rivalités qui se manifestent parmi ce que l'on appelle les grandes puissances, si tous adoptent comme règle d'action, au sein de notre organisation comme à l'extérieur, de ne pas servir de prétexte ou de terrain aux manœuvres de la guerre froide, quelles qu'elles soient, il ne fait aucun doute que les blocs constitués par des puissances aujourd'hui rivales ne tarderaient pas à trouver le moyen de régler leurs différends par des moyens pacifiques et que le désarmement universel entrerait dans une phase de réalisations positives.

8. En effet, il ne suffit pas de répéter ce que nous savons tous: que la guerre nucléaire n'est pas seulement un crime monstrueux contre l'humanité mais une absurdité, étant donné qu'au premier choc, témérairement provoqué par l'une quelconque des parties, les adversaires, terriblement meurtris, demeureraient terrassés. Si l'un d'eux remportait la victoire, les fruits en seraient si amers que personne ne voudrait y goûter. Il ne suffit pas que nous le sachions et que nous le répétions, car cela seul, nous le voyons actuellement, ne met pas fin à l'effort de tension qui tient le monde dans l'angoisse et nous empêche de coordonner l'utilisation des ressources disponibles pour nous attacher à libérer l'humanité de ses peines séculaires.

9. Si les petits pays se mettent d'accord sur leurs principes et définissent une attitude qui ne doit pas être celle d'un neutralisme passif, mais une attitude de médiation active, pour mettre fin à un état de choses plein de menaces et de craintes, la force morale qu'ils représenteront ensemble sera irrésistible. Mais avant tout, pour cela, l'indépendance politique que de nombreux peuples viennent de conquérir doit s'accompagner d'une indépendance de pensée et d'une autonomie d'action qui les mettent à l'abri non pas tant du régime colonial économique et politique, qui est en voie d'abolition, mais de la sujétion et du régime colonial idéologique et spirituel, dont la trame subtile peut nous envelopper sans même que nous en ayons conscience.

10. J'ai voulu présenter un certain nombre de considérations générales sur le rôle que, selon ma délégation, les petites puissances doivent jouer afin que leur participation aux travaux de l'Organisation soit fructueuse pour elles-mêmes et réponde aux intérêts primordiaux de tous les peuples du monde.

11. Avec la permission de cette assemblée, qui se consacre à harmoniser les efforts des divers pays pour atteindre les buts communs exposés dans la Charte, je voudrais évoquer maintenant une question qui concerne intimement l'histoire, le présent et l'avenir de mon pays, la République de Panama. Nous avons accédé à l'indépendance en même temps que le groupe de pays hispano-américains qui, au cours de la période révolutionnaire allant de 1810 à 1824, se sont libérés de la domination espagnole en Amérique. De notre propre gré, nous nous sommes associés à la Nouvelle-Grenade, à l'Equateur et au Venezuela pour constituer la Grande Colombie et nous sommes demeurés unis à la nation qui s'est érigée sur le territoire de l'ancienne vice-royauté de Santa Fé jusqu'à l'aube de notre siècle. En 1903, nous nous sommes constitués en République indépendante, fait qui a été immédiatement reconnu par les États-Unis, avec qui la nouvelle nation a signé la convention qui a rendu possible la construction du canal interocéanique. Nous n'avons rien à cacher de ces faits historiques, car l'histoire de tous les pays montre qu'ils n'ont rejeté aucune aide favorable à leur volonté d'indépendance. Néanmoins, dans la mesure où la convention de 1903 était le reflet d'une certaine époque des relations internationales caractérisée par des idées, des tendances et des procédés heureusement proscrits aujourd'hui, pour la plupart, des rapports entre les nations, elle contenait des dispositions d'une extrême gravité pour l'indépendance de la République. C'est ainsi que, depuis le jour même où il a été conclu, s'est engagée la lutte des générations successives de Panamiens pour, d'une part, rejeter les interprétations et applications inacceptables des dispositions de cette convention et, d'autre part, obtenir l'amendement ou l'abolition de celles qui heurtaient le sentiment national panamien et imposaient à la République des obligations singulièrement lourdes. Une seule volonté, une seule conviction, un seul but ont guidé et uni tous les Panamiens, hommes et femmes, jeunes et vieux, gouvernants et gouvernés, dans la tâche d'établir sur une base d'égalité et de justice les relations du pays avec les États-Unis à propos du canal.

12. En ce qui concerne la souveraineté sur le territoire de la zone du canal, la position du Panama a été invariable. "La bande de terre connue sous le nom de zone du canal de Panama" — pour reprendre les paroles de M. Ricardo J. Alfaro — "n'a été ni achetée, ni conquise, ni annexée, ni cédée, ni louée aux États-Unis, et elle n'a pas davantage fait l'objet d'un transfert de souveraineté aux États-Unis." Cette position, d'autre part, s'est trouvée corroborée par les opinions et déclarations, officielles ou privées, de diverses personnalités des États-Unis. J'en citerai quelques-unes.

13. Au cours des démarches qui ont précédé la signature, en 1903, de la convention relative à la construction d'un canal maritime, le Gouvernement des États-Unis déclarait officiellement qu'il répudiait toute prétention à agrandir son territoire aux dépens des républiques sœurs d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud et désirait, au contraire, renforcer la puissance des républiques de ce continent et favoriser, développer et sauvegarder leur prospérité et leur indépendance. Theodore Roosevelt, président des États-Unis au moment où fut signée la convention du canal, déclarait dans une note officielle adressée à William H. Taft, alors secrétaire à la guerre et qui

devait devenir président des Etats-Unis, que les Etats-Unis n'avaient pas la moindre intention d'établir une colonie indépendante au centre de l'Etat de Panama, et moins que tout d'intervenir dans les affaires et le progrès du peuple panamien. En 1906, à Rio de Janeiro, Elihu Root — assistant, en sa qualité de Secrétaire d'Etat, à la Troisième Conférence internationale américaine et s'efforçant de dissiper la méfiance et les équivoques surgies au cours des années précédentes — déclarait solennellement que les Etats-Unis ne désiraient pas d'autres victoires que celles de la paix, ne voulaient pas d'autre territoire que leur territoire national, et ne voulaient de souveraineté que sur eux-mêmes. Et George W. Goethals, l'illustre ingénieur des Etats-Unis qui a achevé la construction du canal, n'a pas hésité à déclarer dans le livre qu'il a écrit sur cette entreprise qu'aux termes de la convention signée avec le Panama, les Etats-Unis n'ont en tout et pour tout qu'un droit de transit par le canal.

14. Malgré des déclarations aussi formelles, on a tiré des clauses de la convention de 1903 des interprétations préjudiciables aux intérêts panamiens et qui dénaturaient les fins primordiales de cet instrument. Ce qui était d'intérêt vital pour les Etats-Unis et le Panama, ainsi que pour l'humanité tout entière, c'était le percement d'une voie permettant le passage des navires de l'un à l'autre des deux grands océans, l'Atlantique et le Pacifique. C'était cela et rien d'autre. En aucune façon, il ne pouvait être vital pour les Etats-Unis, compte tenu de leur énorme puissance économique, d'établir des entreprises commerciales et industrielles dans la zone adjacente au canal aux dépens du commerce et de l'industrie panamiennes; en aucune façon, il ne pouvait être vital pour la démocratie des Etats-Unis de faire dans la zone du canal une situation privilégiée aux employés venus d'Amérique du Nord, les employés panamiens se trouvant au contraire en position d'infériorité. Il ne pouvait non plus être vital pour les Etats-Unis que le Gouvernement panamien cesse de prélever des impôts pour des activités étrangères au fonctionnement du canal, ou de percevoir les revenus qui lui sont dus, ou que, dans d'autres domaines, il lui soit interdit d'exercer, au préjudice de ses intérêts fiscaux et de la prospérité économique du pays, des attributions qui lui sont propres tant dans les ports d'entrée et de sortie du canal que dans d'autres régions du pays. De même, il ne pouvait être vital pour les Etats-Unis que la République de Panama, nation souveraine, se voie privée des avantages de tout genre qu'elle devrait tenir de sa position géographique et tirer du fonctionnement du canal.

15. Il y a incontestablement quelque chose de dramatique dans la marche historique des revendications du Panama. Après une longue lutte, l'administration de Franklin D. Roosevelt, puis celle du président Eisenhower ont, dans le cadre des réalités et des espoirs, permis la création de conditions qui, sans aucun doute, ont favorisé — et contribueront à l'avenir à faciliter — la solution des problèmes que posent les relations existant entre les deux pays. La politique de bon voisinage du second Roosevelt, en introduisant la cordialité dans les relations interaméricaines, a commencé à faire disparaître de la zone des Caraïbes certaines pratiques odieusement caractéristiques du colonialisme du début du siècle. La Traité d'amitié et de coopération de 1936 a modifié ou abrogé certaines des clauses de la convention de 1903 qui heurtaient le

plus le sentiment d'indépendance du peuple panamien et il a instauré des relations qui sauvegardaient la dignité des deux parties. De même, l'accord de compensation de 1942 et le Traité d'entente et de coopération mutuelle de 1955, dus à la bonne volonté du président Eisenhower, ont constitué, à certains égards, d'importantes contributions à une meilleure coexistence entre le Panama et les Etats-Unis. Il faudra s'en inspirer à l'avenir pour arriver à un accord de base entre nos deux pays, accord assurant la solution intégrale des problèmes créés par la convention de 1903 relative à la construction d'un canal maritime.

16. Au nombre des dispositions du traité de 1955 figure l'adoption d'un système de classement des travailleurs fondé sur le mérite, leur assurant le bénéfice des principes universels de l'égalité des conditions et des possibilités d'emploi et de l'égalité de salaire pour un travail égal. Cependant, le nouveau barème des salaires appliqué dans la zone du canal témoigne encore de discriminations fondées sur la nationalité puisqu'on fait une distinction non seulement d'après la région géographique mais selon que les travailleurs sont ou non citoyens des Etats-Unis. Sur ce point, les revendications des travailleurs panamiens sont donc justifiées. Ces revendications portent en outre sur l'égalité des possibilités d'emploi. En effet, bien qu'on n'ait jamais signalé aucun acte de trahison ou de sabotage de la part de travailleurs panamiens — ceux-ci, je tiens à le dire, ont accompli leurs devoirs avec une loyauté exemplaire pendant les deux grands conflits auxquels ont pris part les Etats-Unis depuis 1900 — dans la zone du canal, on refuse aux Panamiens, en temps de paix, l'accès à des postes classés comme intéressant la "sécurité", sans que cela corresponde à la réalité. Parce que le sens élargi que l'on a voulu donner à la définition des postes considérés comme intéressant la "sécurité", qui, du point de vue militaire, est particulièrement importante en cas de guerre ou de menace de guerre, est blessante pour la dignité du peuple panamien, l'opinion publique de mon pays refuse d'accepter ce genre de discrimination; de même, elle est opposée à toute classification des emplois ne reposant pas sur les qualifications professionnelles et faisant intervenir des critères choquants en vue d'accorder un traitement de faveur aux ressortissants d'une nation donnée et aux personnes recrutées dans telle ou telle région.

17. Je parlerais contre ma pensée si je ne reconnais pas ici les efforts faits par les dirigeants des Etats-Unis et du Panama pour établir de bonnes relations entre les deux pays et améliorer la situation des travailleurs du canal. Nous savons qu'il reste encore beaucoup à faire. Mais nous ne pouvons pas manquer de signaler les mesures récemment adoptées dans l'intérêt de nos travailleurs grâce aux efforts personnels du Président des Etats-Unis, M. Eisenhower, et du Président du Panama, M. Ernesto de la Guardia. Non seulement le président Eisenhower a reconnu il y a quelque temps le droit souverain de mon pays sur la zone du canal, mais il a également ordonné, le 17 septembre 1960, de hisser publiquement le drapeau panamien en un point donné de ladite zone afin de démontrer la souveraineté de la République de Panama dans cette partie de son territoire expressément destinée, aux termes d'un traité public, à l'exploitation du canal maritime. Ce geste significatif

contribue à créer une atmosphère de compréhension entre les deux nations, mais le peuple panamien voudrait voir cet ordre exécuté d'une façon plus générale afin que notre drapeau puisse flotter fièrement tout le long de l'isthme de Panama. Je tiens d'ailleurs à exprimer ma reconnaissance au chef d'Etat qui fait ainsi honneur à son gouvernement et à son pays.

18. Mais il me faut en même temps réfuter les insinuations de certain politicien américain qui, poussé par des intérêts de clocher, a voulu interpréter différemment les manifestations civiques visant à faire reconnaître au drapeau panamien la place qui lui revient de droit dans la zone du canal. C'est faire preuve d'une méconnaissance grave des réalités de l'heure présente que de qualifier tout Panamien qui défend l'intégrité du territoire national de radical, d'agitateur et de laquais du communisme. Ce faisant, peut-être cherche-t-on à faire revivre sur le plan international la fonction anachronique des inquisiteurs, oubliant de quelle race étaient les grands précurseurs américains qui, dans tout le continent, ont transmis aux générations actuelles la volonté patriotique d'accroître la prospérité, la dignité et le prestige de leurs pays dans cet hémisphère.

19. Je vais maintenant traiter certaines questions précises inscrites à l'ordre du jour de la présente session et intéressant les peuples qui, de nos jours, sont les moins favorisés par la révolution scientifique qui a commencé à la fin de la dernière guerre. La plus urgente, nous le savons bien, est celle de l'industrialisation. La lutte contre la misère, l'abandon et les privations est une bataille acharnée pour transformer la structure économique des pays arriérés. L'interdépendance des nations est une réalité qui sert de base aux projets visant à utiliser les ressources des pays dont l'économie est très développée pour accroître la production de ceux qui sont moins avancés. La coopération économique s'impose comme le corrélatif inséparable de la coopération politique; c'est l'un des moyens irremplaçables d'éliminer les conflits qui ébranlent aujourd'hui le monde. L'Amérique latine se trouve parmi les régions affligées de ce que l'on est convenu d'appeler le sous-développement, situation sociale, économique et culturelle dont les répercussions se font sentir à tous les niveaux de la vie collective. Depuis plusieurs années, les esprits les plus clairvoyants d'Amérique réclamaient une action concertée, s'étendant à l'hémisphère tout entier, pour s'attaquer à cette situation. Le Président du Brésil, M. Juscelino Kubitschek, a ému l'opinion des nations du continent en préconisant l'Opération panaméricaine qui a reçu l'adhésion de tous les gouvernements et de tous les peuples d'Amérique latine. C'est dans cet ordre d'idées et d'intentions que se situe le plan conçu par le Président des Etats-Unis pour améliorer les conditions de vie des peuples de l'Amérique latine: il s'agit d'une entreprise de grande envergure qui a gagné à son auteur une place non seulement dans l'histoire, mais encore dans le cœur du public américain.

20. Le fait que le plan Eisenhower, dont le fonds initial est de 500 millions de dollars, est considéré comme un nouveau plan Marshall, destiné celui-là à l'Amérique latine, fait naître à juste titre l'espoir que la noble initiative du président des Etats-Unis apporte à 200 millions d'habitants de l'Amérique latine les mêmes avantages que le plan Marshall

a donnés à l'Europe occidentale. Il convient de rappeler que le général Marshall avait déclaré, en tant que Secrétaire d'Etat, que les Etats-Unis devaient consacrer des milliards de dollars au redressement économique de l'Europe épuisée par les horreurs de la guerre. Lorsque le Congrès américain approuva ce plan, il autorisa l'ouverture d'une première tranche de crédits s'élevant à 5 milliards 430 millions de dollars sur lesquels 1 milliard 150 millions devaient être utilisés dans un délai de deux mois et demi et 4 milliards 280 millions pendant l'exercice financier suivant. L'Amérique latine n'a pas eu à subir les pertes humaines et matérielles infligées par le conflit mondial, mais, après avoir contribué à la victoire à l'aide de ses produits de base, elle souffre encore du fléau de la misère, de l'ignorance et de l'oppression économique, sociale et politique.

21. Le plan Eisenhower approuvé par la conférence économique américaine est devenu partie intégrante de l'Acte de Bogotá du 11 septembre 1960. Cet acte contient des recommandations adressées au Conseil de l'Organisation des Etats américains et portant sur les points suivants: mesures visant à assurer le progrès social; création d'un fonds spécial pour le développement social (plan Eisenhower); mesures visant à assurer le développement économique; coopération multilatérale en vue du progrès économique et social. A cet égard, l'un des objectifs de l'Acte de Bogotá est de promouvoir l'assistance mutuelle entre les pays de l'hémisphère occidental ainsi qu'entre ces pays et les pays n'appartenant pas au continent, et de favoriser le mouvement des capitaux vers les pays de l'Amérique latine et l'ouverture de crédits à ces pays tant dans l'hémisphère occidental qu'en dehors du continent.

22. L'Acte de Bogotá a sans aucun doute une profonde signification idéologique, mais son message ne peut être compris par les masses de l'Amérique latine qu'à travers la réalisation de ses objectifs, qui ne sont autres que la protection et la consolidation des institutions libres et démocratiques des républiques américaines grâce à l'accélération du progrès social et économique, de manière à satisfaire les légitimes aspirations des peuples américains qui s'efforcent d'améliorer leurs conditions de vie. Il est donc indispensable qu'études et promesses deviennent des réalités tangibles grâce à l'exécution de plans précis qui atténueront l'impatience des masses et répondront à leur désir croissant de libération.

23. Les réalisations du système interaméricain dans les domaines social et économique n'échappent pas à l'attention du monde. La communauté des nations américaines peut-elle soutenir favorablement la comparaison de ses plans dans ce domaine avec ceux d'autres groupes régionaux ou politiques? Récemment encore — je le mentionne parce que j'estime que c'est un renseignement important — le New York Times du 31 juillet signalait que l'Union soviétique et les Etats d'Europe orientale avaient décidé de mettre en œuvre un plan de 20 ans pour la coordination de leur expansion économique. Nous jugeons désavantageux pour l'Amérique latine et incompatible avec le sentiment et la vocation de liberté de ses peuples tout système qui, sous prétexte d'assurer le développement économique, le bien-être et le progrès de la population, lui enlèverait les droits fondamentaux et politiques pour la conquête desquels les Américains ont souffert de sanglants sacrifices.

Nous détestons un bien-être matériel, véritable ou fictif, dont le prix serait l'assujettissement du peuple à une forme quelconque de dictature, personnelle ou collective, contre laquelle ont lutté intrépidement depuis 150 ans les générations de l'Amérique latine. C'est pourquoi nous croyons que l'organisation régionale américaine doit affronter résolument, par des plans audacieux, le défi que lui opposent des systèmes économiques politiques étrangers à notre esprit et à notre histoire.

24. Nos préoccupations régionales ne nous font pas oublier la perspective mondiale. A sa quatorzième session, l'Assemblée générale a prié [résolution 1424 (XIV)] le Secrétaire général d'examiner, en consultation avec les gouvernements des Etats Membres, les moyens de faire de nouveaux progrès vers la création prochaine d'un fonds d'équipement des Nations Unies. On connaît les excuses des grandes puissances, qui invoquent les tensions internationales de notre époque et l'impasse des négociations sur le désarmement. Toutefois, je profite de cette occasion pour répéter devant l'Assemblée que les grandes puissances apporteront la contribution la plus décisive à une paix mondiale féconde le jour où, indépendamment des accords sur le désarmement, elles s'uniront pour créer le fonds d'équipement des Nations Unies. Elles jetteraient ainsi entre l'Est et l'Ouest un pont qui aiderait à mettre l'humanité à l'abri des pièges qui l'entourent.

25. Il serait vain d'essayer d'éclairer les causes pour lesquelles la situation internationale, après les grands espoirs de paix sans inquiétude qui ont présidé à la création de notre organisation, est devenue aussi grave qu'elle l'est aujourd'hui. Nous nous engagerions sur un terrain de controverses où il est très difficile de distinguer les faits réels des présomptions et déductions subjectives et nous ne ferions qu'intensifier un débat qui prend déjà une tournure inquiétante. Ce qui importe maintenant, c'est de reconnaître combien il est urgent et indispensable que les grands blocs antagonistes admettent les réalités existantes, renoncent, en paroles et en actes, à toute intention de s'assujettir l'un l'autre et se consacrent à résoudre les problèmes qui accablent la vie de centaines de millions d'hommes. En d'autres termes, il devient indispensable d'arriver à ce que cette coexistence pacifique dont il est tant question des deux côtés cesse de faire l'objet de déclarations, de dénonciations réciproques et d'accusations, pour devenir une attitude internationale qui permette de travailler efficacement au progrès et au bien-être de tous les peuples du monde. Je veux parler d'une coexistence qui cesse d'être la contrainte hostile de puissants rivaux s'épiant avec méfiance et augmentant leurs moyens de destruction, pour devenir un concert des nations, grandes et petites, mettant en commun leurs ressources et leurs efforts pour attaquer de front tous ensemble les maux qui accablent une grande partie de l'humanité.

26. Il ne s'agit pas d'une aspiration vague, mais d'une nécessité de notre époque. L'extraordinaire progrès scientifique réalisé au cours de ce siècle — porté à de nouveaux sommets avec la conquête des secrets de l'énergie nucléaire et de l'immensité de l'espace extra-atmosphérique que, depuis des siècles et des siècles, les hommes regardaient avec effroi — a transformé aujourd'hui la misère en une injustice parce qu'il a détruit toutes les explications tradition-

nelles par lesquelles on la disait inévitable, et il a ouvert à l'homme d'incroyables possibilités d'ascension et de perfectionnement. Les incalculables ressources d'énergie que la science nucléaire met à notre disposition permettraient, lorsqu'elles auront été aménagées au service de la production de biens utiles à la vie humaine, de mettre fin à toutes les servitudes qui aujourd'hui condamnent à l'abandon, à la faim et à la maladie des centaines de millions d'êtres humains. Nous ne savons que trop, hélas! que cette puissance formidable est actuellement utilisée uniquement pour la fabrication d'engins de destruction qui, en une fraction de seconde, peuvent réduire à néant des populations entières et entraîner la dégénérescence et l'extinction de la race humaine.

27. Telle est la perspective fatale qu'offre l'éventualité d'un nouveau et terrible conflit entre les deux grands blocs qui, aujourd'hui, s'affrontent pleins de méfiance et d'hostilité. C'est précisément cela que nous devons prévenir et empêcher. Voilà donc la responsabilité qui, aux yeux de la délégation panamienne, incombe à l'Organisation des Nations Unies et qui, à l'intérieur de cette organisation, confère une tâche éminente aux petites nations. Je ne prétends pas qu'elle soit facile. Au contraire, certains motifs bien connus la rendent difficile, notamment le fait que les immenses possibilités de progrès contenues dans les découvertes révolutionnaires du dernier quart de siècle se heurtent à un ensemble complexe d'intérêts de toutes sortes, de routines intellectuelles et d'attitudes qui sont les vestiges d'étapes révolues dans la marche de l'humanité. Le fait même que le monde soit divisé entre deux grands blocs animés l'un et l'autre d'un même prosélytisme est à la fois le signe et un facteur de retard historique. Malgré tout ce qu'il y a de différent entre les deux systèmes économiques et sociaux dont l'opposition maintient l'humanité dans l'angoisse et la crainte, et bien que chacun prétende posséder la formule unique et irremplaçable capable de mettre fin à tous les maux de l'humanité, il est indéniable que ces deux systèmes ont des caractères semblables et des points de contact sur le plan matériel comme sur le plan spirituel et que leur exclusivisme réciproque et leurs prétentions respectives à l'orthodoxie permettent difficilement que d'autres initiatives de coexistence surgissent du fonds inépuisable des capacités de l'esprit humain. Le fond du problème est, pour employer le vocabulaire actuel, de synchroniser l'attitude, la mentalité, la conduite des dirigeants et des peuples avec les transformations qui naissent du progrès scientifique de notre époque. Il nous faut assimiler les conséquences et les répercussions des changements qui s'opèrent sous nos yeux et qui, selon un savant éminent, ne consistent pas seulement en l'introduction dans notre vie de nouveaux éléments, mais encore en un changement qualitatif de ce que nous connaissions jusqu'ici. La nouveauté, a-t-il dit, est la variation dans le rythme du changement lui-même, le fait que la durée de notre vie ne comporte pas seulement les légers ajustements qu'ont connus nos pères, mais de profonds changements.

28. A l'époque de l'énergie nucléaire, des avions supersoniques, des miracles électroniques, des engins téléguidés et des véhicules stratosphériques, le monde doit tendre de plus en plus vers l'idéal pacifique d'une règle universelle égale pour tous et respecté par tous, but que seule l'Organisation des Nations Unies peut rendre accessible.

29. M. SEGNI (Italie) [traduit de l'anglais^{1/}]: Je tiens tout d'abord, Monsieur le Président, à vous adresser, au nom du Gouvernement italien et en mon nom personnel, nos félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Je suis d'autant plus heureux de vous féliciter de votre accession à la charge la plus élevée de l'Organisation des Nations Unies que vos éminentes qualités de diplomate sont bien connues de mon pays, qui les apprécie vivement. La compétence et l'habileté avec lesquelles vous vous êtes toujours acquitté des tâches que vous ont confiées les Nations Unies sont tout aussi connues et aussi hautement appréciées. Je veux ajouter que je souhaite de tout cœur voir vos efforts couronnés de succès, car vous avez assumé de lourdes responsabilités et votre tâche paraît, cette année, particulièrement délicate.

30. Le Gouvernement italien reconnaît l'autorité de cette instance internationale suprême, devant laquelle il s'est toujours incliné sur le plan tant politique que moral, jugeant que les relations entre Etats doivent se conformer aux principes démocratiques de l'égalité et de la liberté et aux lois qui régissent les relations internationales.

31. L'élimination de toutes les formes de violence dans les relations entre les peuples, et l'évolution pacifique de ces relations, qui s'opèrent parallèlement aux changements incessants découlant sur le plan international des progrès continus de l'humanité, ont été servies au cours de l'année qui vient de s'écouler par l'accession à l'indépendance d'un grand nombre de nouveaux Etats qui, dans la paix et en plein accord avec les pays auxquels les rattachaient des liens anachroniques, ont été en mesure de se donner des institutions modernes mieux adaptées aux besoins de l'heure.

32. Le Gouvernement italien a été heureux de reconnaître sans tarder tous les nouveaux Etats dont l'existence est due à l'application concrète des principes d'égalité et de liberté. Il a été également heureux d'approuver l'admission de tous ces Etats à l'Organisation des Nations Unies. Je profite maintenant de cette occasion pour leur adresser, au nom du gouvernement et du peuple italiens, nos félicitations les plus chaleureuses pour leur accession à l'indépendance ainsi que nos vœux les plus sincères pour leur avenir et pour leur souhaiter, de la façon la plus cordiale et la plus amicale, la bienvenue à l'ONU. En même temps, j'ajouterai que nous nous félicitons que ces Etats, de même que ceux avec lesquels ils ont librement négocié leur indépendance, aient montré qu'ils respectent le droit international.

33. Nous devons tous nous réjouir de ces heureux événements qui se produisent sur la scène internationale, car ils ont montré à l'humanité les avantages immenses dont elle peut bénéficier si la compréhension mutuelle règne et si la méthode démocratique du respect de la volonté populaire remplace la méthode de force ou, pis encore, de violence.

34. Je voudrais rappeler qu'en permettant à la Somalie d'accéder à l'indépendance cinq mois avant la date fixée par l'ONU, l'Italie a déjà donné une preuve concrète de la bonne volonté désintéressée

et confiante qui l'anime à l'égard des peuples qui sont sur la voie de l'émancipation, et du vif désir qu'elle a de les aider en allant jusqu'à assumer certaines charges.

35. Les 10 années de tutelle italienne de la Somalie, qui se sont écoulées dans un climat de grande amitié et de coopération, se sont terminées le 1er juillet 1960, conformément à la proposition faite à cet effet par le Gouvernement italien qui avait suggéré cette date plutôt que celle du 2 décembre 1960, prévue lorsque la tutelle avait été confiée à l'Italie. En avançant ainsi la date limite, l'Italie a prouvé qu'elle comprenait les peuples qui souhaitent devenir des Etats libres et indépendants et qu'elle s'intéressait à eux.

36. Tout en lui adressant un salut particulier, je souhaite féliciter la Somalie, féliciter sa population et ses chefs politiques, d'avoir coopéré avec une grande intelligence et une profonde sagacité à l'accomplissement des fins du régime de tutelle, à l'entière satisfaction de toutes les parties intéressées.

37. Malheureusement, les peuples qui réclament l'indépendance et le droit de déterminer eux-mêmes leur avenir n'ont pas tous aussi bien compris la supériorité de la méthode démocratique. C'est pourquoi nous assistons encore aujourd'hui, à notre vive consternation, à des combats acharnés opposant des adversaires qui luttent pour imposer par la violence leur propre conception des relations internationales plutôt que de s'incliner devant la volonté de la majorité librement exprimée sur la base des principes de l'égalité de tous les citoyens, pour recourir ensuite au système des négociations internationales.

38. Je veux parler tout particulièrement de la situation au Congo qui, ces derniers temps, nous a inspiré à tous une vive inquiétude et à laquelle le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont dû consacrer une grande partie de leurs travaux, puisqu'il a même fallu convoquer cette dernière en session extraordinaire d'urgence, à la veille de la présente session.

39. Les nuages qui se sont amassés au-dessus du Congo au début du mois de juillet ne se sont pas encore dissipés. L'Italie a pris et prend encore une part très active aux événements douloureux du Congo et elle est mue par un sentiment sincère de sympathie amicale pour le destin de cette jeune nation, à laquelle je souhaite du fond du cœur de pouvoir bientôt retrouver les bienfaits d'une paix positive et féconde.

40. Le Secrétaire général, appliquant dans des conditions difficiles et complexes les décisions prises par les organes intéressés des Nations Unies, a déjà su mener à bien une tâche utile d'une manière qui lui vaut, je suis tenu de le dire, toute l'estime de mon gouvernement.

41. Dans l'introduction à son rapport annuel [A/4390/Add.1], le Secrétaire général dresse une liste, en tout point exacte selon nous, des tâches que l'ONU a dû assumer au Congo. Il retrace l'historique d'une grande initiative de portée internationale à la réussite de laquelle nous devons tous contribuer si nous voulons vraiment servir la cause de la paix et de la coopération.

^{1/}L'orateur s'est exprimé en italien. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

42. En fait, l'assistance que l'ONU a décidé d'apporter au Congo a pour seul et unique but d'établir la paix et la coopération et il est donc difficile de comprendre comment on a pu lui attribuer des intentions différentes.

43. L'Organisation des Nations Unies a déjà décidé de poursuivre l'action entreprise avec une complète impartialité et un désintéressement total, dans le seul dessein de rétablir l'ordre public, de ramener la stabilité là où semblait régner l'incertitude et d'écarter les menaces de guerre qui semblaient peser sur cette nation tourmentée. Tels sont, en réalité, les buts qu'énonce sans ambiguïté la résolution [1474 (ES-IV)] adoptée le 20 septembre 1960 à la session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale et à laquelle le Gouvernement italien souscrit sans réserve.

44. C'est à dessein que j'ai voulu insister sur l'action rapide, positive et hardie du Secrétaire général. Mais, par-dessus tout, je souhaite rendre hommage à la vigilance, à la clarté et à la profondeur de vues dont il a fait preuve tant à cette occasion que dans des circonstances d'une égale importance pour l'avenir de notre organisation. Le Secrétaire général n'a pas été choisi pour représenter les démocraties occidentales, le monde communiste ou les pays neutres. Il a été choisi, dans l'esprit de la Charte, en raison des qualités personnelles qu'il possède (il l'a prouvé) au plus haut degré et qui témoignent de l'honnêteté et de l'impartialité totales de ses intentions ainsi que de son dévouement à la cause des Nations Unies. Je crois également que les rouages et le fonctionnement actuels du Secrétariat ne devraient pas être modifiés, car ils se sont révélés efficaces.

45. Etre pays hôte de l'ONU n'est pas un privilège, c'est plutôt une responsabilité. Les Etats-Unis se sont montrés pleinement conscients de cette responsabilité et ont prouvé qu'ils en étaient dignes. La meilleure réponse que l'on puisse faire aux critiques qui ont été formulées dans cette salle même, c'est que les Etats-Unis ont les défauts de leurs qualités, puisque les inconvénients qu'ont éprouvés certains représentants sont inhérents à la liberté qui règne dans le pays où l'ONU a son siège. Nul d'entre nous n'est disposé à renoncer aux avantages de la liberté afin de faire disparaître ces inconvénients. En somme, l'Italie ne voit aucune raison, quelle qu'elle soit, de modifier une situation qui est adaptée aux exigences de l'heure.

46. Au cours des premiers mois de cette année, on a beaucoup parlé de détente, de coexistence pacifique et de désarmement. En fait, il est vrai que le concept même de coexistence pacifique semblait, dès le début, supposer de la part de certains esprits une restriction mentale touchant la possibilité d'une coopération internationale complète. Néanmoins, on a fait des efforts considérables pour tenter d'aboutir à une véritable détente. Malheureusement, les espoirs que tous les peuples épris de paix avaient mis en une transformation des rapports entre les Etats ont été réduits à néant par l'échec total de la Conférence "au sommet". Cet échec a eu d'autres répercussions négatives dans le domaine du désarmement. A l'issue de la quatorzième session de l'Assemblée générale, il semblait que l'on pût espérer voir, après tant d'années de tentatives

stériles, le problème du désarmement approcher enfin d'une solution que tous les peuples désirent et espèrent. Le climat politique général s'améliorait et l'Assemblée avait adopté à l'unanimité la résolution 1378 (XIV); à cela venait s'ajouter un facteur positif, à savoir l'accord qui s'était fait sur la création d'un comité spécial, le Comité des dix puissances chargé de reprendre, après deux années d'interruption, les négociations sur le désarmement. En acceptant la création de ce comité, aux travaux duquel l'Italie a été appelée à participer, le camp occidental se conformait au vœu de l'URSS qui souhaitait une représentation paritaire, les négociations restant cependant confiées à un organe relativement restreint qui donnait toutes les garanties nécessaires à des négociations techniques et politiques.

47. M. Khrouchtchev a porté un jugement extrêmement sévère sur la Conférence du Comité des Dix et notamment sur les intentions des puissances occidentales qui y ont participé. Je ne peux pas accepter les accusations qu'il a proférées contre les pays occidentaux en incriminant leurs prétendus plans de sabotage. Au demeurant, si l'on examine attentivement et objectivement ce qui a été fait à Genève, il semble qu'une évaluation totalement négative soit injustifiée. Malheureusement, comme vous le savez, aucun accord n'est intervenu à Genève. Je crois néanmoins qu'on y a fait œuvre utile en ce qui concerne l'étude et la comparaison des thèses en présence et qu'il y a eu, en outre, certains efforts de compréhension mutuelle et d'éclaircissement, louables en eux-mêmes.

48. D'autre part, dans son discours du 23 septembre, M. Khrouchtchev a implicitement reconnu que le travail fait à Genève n'avait pas été complètement inutile. En fait, il a déclaré:

"La nouvelle proposition soviétique... tient compte de tous les éléments utiles apparus au cours de l'année écoulée lors de l'étude de ce problème par les milieux politiques et officiels de différents pays du monde." [869ème séance, par. 242.]

M. Khrouchtchev n'a pas parlé de la conférence tenue à Genève. Toutefois, étant donné que les négociations sur le désarmement étaient interrompues depuis deux ans, il ne pouvait pas ne pas faire allusion dans son discours aux travaux du Comité des Dix, en dépit des observations négatives qu'il avait formulées à cet égard. Par ailleurs, il a également déclaré, toujours dans le même discours:

"Dans nos propositions et dans celles des pays membres du bloc militaire de l'OTAN, il y a une unité de vues sur un point: la nécessité de mettre à la disposition des Nations Unies, une fois conclu un accord sur le désarmement, des forces armées de tous les pays que le Conseil de sécurité pourra décider d'utiliser sous contrôle international." [Ibid., par. 279.]

49. On pourrait se demander pourquoi la conférence, qui a été interrompue si soudainement, n'est donc pas arrivée à un accord précis de caractère général. Je ne peux pas, au cours de cette brève déclaration, entrer dans le détail et, d'autre part, je veux prendre soin d'éviter des polémiques stériles. Je crois pourtant que l'on aurait vraiment pu aboutir à des résultats positifs à Genève si le camp soviétique avait évité

d'adopter constamment certaines attitudes de propagande et si tout le monde s'était montré conscient des difficultés inhérentes au désarmement et de la nécessité de procéder par étapes.

50. Il n'y a aucun doute que le but que les gouvernements représentés à l'Assemblée générale se sont engagés à chercher à atteindre avec le maximum de sincérité et de célérité était, et continue d'être, le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. Pour ma part, je tiens seulement à déclarer que le Gouvernement italien est fermement convaincu que nous devons continuer dans cette voie.

51. Mais j'estime que nous devrions, en abordant le problème, être pleinement conscients des immenses difficultés qui se présentent et que nous ne devrions pas nous limiter à un programme de "tout ou rien". Nous devrions être prêts à nous féliciter de résultats même partiels, mais à deux conditions. La première, c'est que ces résultats répondent aux exigences essentielles du désarmement que l'on a si souvent rappelées et sur lesquelles l'unanimité semble faite, au moins théoriquement; il faudrait en outre que l'application de ces mesures partielles renforce la sécurité mutuelle de tous au lieu de la diminuer. La deuxième condition, c'est que ces résultats ne représentent pas des buts finals, mais des étapes intermédiaires qui permettraient de progresser le plus rapidement possible vers la fin ultime. Au surplus, en évaluant le programme d'ensemble, nous devons tenir compte du déséquilibre considérable qui existe entre l'Est et l'Ouest dans le domaine des forces classiques et nous rappeler que, s'il est excellent en soi, le désarmement nucléaire comporte l'établissement concomitant d'un équilibre dans ce domaine.

52. En réalité, tout homme honnête et de bonne volonté est tenu d'admettre qu'un seul premier pas, un seul accord préliminaire dans la voie d'un désarmement général et complet, constitueraient une réussite inappréciable non seulement en elle-même, mais aussi à cause de ses répercussions favorables sur les plans moral et psychologique. Ce serait également un précieux facteur initial qui tendrait à diminuer la méfiance entre l'Est et l'Ouest et faciliterait le règlement des problèmes politiques qui sont à l'origine de la course aux armements. Cela doit donc nous encourager à reprendre nos travaux avec confiance, bonne volonté et persévérance.

53. L'Italie a proposé à plusieurs reprises, à la Conférence de Genève, que les efforts des négociateurs se concentrent d'abord sur la partie des plans et sur les problèmes à propos desquels on pouvait discerner un rapprochement des points de vue ou un peu plus de compréhension mutuelle, afin d'arriver au moins à quelques résultats pratiques immédiats. Bien entendu, je sais parfaitement qu'il est toujours difficile d'arriver à des solutions partielles — même si on les considère comme des mesures initiales auxquelles donner plus d'ampleur par la suite — et que tous les problèmes sont inévitablement liés les uns aux autres. Je crois pourtant que cette méthode vaut d'être essayée sans que nous perdions de vue le noble but que nous nous proposons d'atteindre. Il me semble que le maréchal Tito a, lui aussi, tenu des propos approchants dans son récent discours [868ème séance].

54. En ce moment, il incombe à l'Assemblée une lourde responsabilité, celle de donner une nouvelle

impulsion aux négociations sur le désarmement. L'Assemblée doit aider de ses conseils et de ses recommandations les principales parties responsables des négociations et doit les encourager à reprendre ce dialogue d'une importance capitale. Je ne doute pas que la volonté des peuples, qui s'exprime par les conseils éclairés des délégations ici réunies, ne montre la voie la plus sage, la plus constructive et la plus pratique qui permette de reprendre immédiatement et de mener à bien cette œuvre essentielle.

55. L'appui et les directives de l'Assemblée sont et seront nécessaires. Je crois qu'il serait bon, à l'avenir, de tenir les Nations Unies encore plus étroitement au courant des négociations afin que l'Organisation, et notamment l'Assemblée, soit toujours mieux à même de suivre de près l'évolution des négociations qui doivent forcément, vu leurs aspects techniques, rester confiées à un organe relativement restreint. L'organe de négociation pourrait, par exemple, envoyer à la Commission du désarmement des Nations Unies des rapports périodiques à des intervalles fixés d'avance par l'Assemblée. Il faut qu'à l'ONU tous les Etats soient en mesure de connaître et d'apprécier, mieux encore que par le passé, les responsabilités, tant négatives que positives, qui incombent à chaque négociateur dans l'accomplissement de ses fonctions. Nous sommes en faveur d'une supervision de ce genre et c'est avec sérénité que nous attendons ce jugement.

56. Ces jours-ci, l'Assemblée a entendu un discours du Président des Etats-Unis [868ème séance] sur lequel nous devrions tous méditer. Ce discours était plein de bon sens et empreint d'un esprit de conciliation qui ouvrait la voie à des mesures concrètes de désarmement. Mais ainsi que l'a dit M. Diefenbaker, premier ministre du Canada [871ème séance], M. Khrouchtchev a essayé de couper cette voie, décevant ainsi nos espoirs. M. Diefenbaker a présenté plusieurs propositions touchant le désarmement qui sont dignes de l'examen le plus sérieux et le plus approfondi. Ce qui est nécessaire, c'est le désir sincère d'arriver à un accord. En ce qui nous concerne, nous sommes prêts à apporter notre contribution dans un esprit constructif. Nous devrions également être disposés à envisager pour les négociations futures des modalités qui permettraient un travail plus fructueux.

57. L'esprit qui anime l'Italie et lui a fait poursuivre ces négociations avec la sincérité la plus absolue est bien connu. Mon pays a été guidé par l'esprit qui correspond à ses idéaux de paix, de coopération internationale et d'assistance mutuelle entre nations, ainsi que par une confiance réaliste en l'utilité de l'œuvre entreprise. Cet esprit ne nous abandonnera jamais; en fait, nous en ferons toujours davantage preuve dans les lourdes négociations qui, estimons-nous, devraient reprendre le plus tôt possible. De même, à propos des initiatives que l'ONU doit prendre pour que ses activités aillent de pair avec l'évolution de la technique moderne et avec le rythme rapide du progrès humain, je ne puis passer sous silence la nécessité de reprendre le plus tôt possible, dans le cadre de l'ONU, l'examen des problèmes relatifs à l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Je ferai remarquer qu'il s'est écoulé un long laps de temps depuis que l'on a décidé [résolution 1472 (XIV)] la création d'un comité chargé de l'étude des aspects techniques et juridiques de la question.

Le Gouvernement italien serait heureux de voir ce comité commencer bientôt ses travaux.

58. L'Italie est convaincue que la paix ne dépend pas seulement du désarmement, mais aussi de la solution du problème des pays sous-développés, car c'est là le seuil que la civilisation doit franchir au cours des décennies à venir. Nous estimons que la procédure et les moyens adoptés jusqu'ici n'ont été ni pertinents ni suffisants. On ne peut concevoir l'aide aux pays sous-développés comme tendant à développer uniquement la production, alors que son objet est aussi de fonder les relations humaines non plus sur un rapport de puissance, mais sur un sens de solidarité commune — et non sur le seul plan matériel — qui devrait prévaloir tant à l'intérieur des Etats que dans la vie internationale.

59. Il faut que les peuples fortunés aient conscience de la grandeur de cette tâche qui suppose que l'on oublie les différences de puissance politique et économique afin d'œuvrer sur un plan de solidarité humaine parmi des populations qui se sentent placées sur le même plan de dignité. Les moyens d'aide employés jusqu'à présent ont été insuffisants; il ne faut rien négliger pour les adapter plus étroitement aux strictes exigences de la réalité, et non vice versa, après avoir établi un programme concret fondé sur des études appropriées. C'est pourquoi il faudrait qu'il existe une organisation chargée d'étudier et d'appliquer un programme. Néanmoins, une organisation qui voudrait aider tous les pays sous-développés du monde courrait le risque de ne pouvoir accomplir des tâches gigantesques qui dépasseraient les possibilités de toute organisation de ce genre.

60. Il faut au contraire, de l'avis de l'Italie, s'appuyer dans toute la mesure possible sur les organisations régionales. Des dispositions efficaces de cet ordre on déjà été arrêtées dans le cadre de l'ONU. Nous estimons que tous les Etats désireux de coopérer à l'exécution d'un tel programme, que ce soit en tant que participants ou que bénéficiaires, pourront à l'avenir accomplir leur œuvre constructive grâce à des rapports appropriés entre leurs organisations régionales, fondés sur la confiance mutuelle et la compréhension des moyens et des besoins de chacun. De cette façon, les possibilités d'action concrète se développeront. Chaque fois que c'est possible, les Nations Unies devraient, dans l'intérêt des pays sous-développés, vérifier les méthodes et les buts concernant la mise en train et l'exécution d'un programme de cette nature. C'est pour l'ONU une tâche qui pourrait justifier à elle seule son existence et ses activités.

61. J'ai confiance que, sous l'égide de l'ONU, il sera possible de préparer la formation de groupes d'Etats qui pourront agir en commun dans des secteurs délimités et nettement déterminés, de façon que des mesures concrètes et bien mises au point puissent être mises à exécution avec succès.

62. En ce qui concerne l'action des Nations Unies en faveur des pays sous-développés, je suis heureux d'annoncer que le Gouvernement italien a décidé, sous réserve de l'approbation du Parlement, de doubler la contribution de l'Italie au Fonds spécial et au Programme élargi d'assistance technique. A dater du prochain exercice, la contribution de l'Italie à ces deux programmes sera portée à 2.250.000 dol-

lars. Cette somme est proportionnelle à notre contribution au budget ordinaire de l'Organisation. La décision du Gouvernement italien répond aux vœux exprimés dans diverses résolutions de l'Assemblée générale, qui ont souligné à maintes reprises l'urgente nécessité de mettre annuellement au moins 100 millions de dollars à la disposition de l'ONU pour lui permettre de développer ses programmes d'assistance technique.

63. Après avoir passé en revue les grands problèmes de portée mondiale que l'Assemblée doit examiner, je ne peux m'empêcher d'évoquer brièvement un sujet que l'on aurait pu épargner à l'Assemblée et que l'Italie est appelée à discuter, à savoir la question du Haut-Adige.

64. L'Italie n'a rien à redouter de cette discussion, et elle le sait si bien que c'est de sa propre initiative qu'elle a proposé à l'Autriche de recourir, d'un commun accord, à l'organe des Nations Unies qui est habilité à connaître des questions d'application des traités: la Cour internationale de Justice.

65. Malheureusement, le Gouvernement autrichien a jugé bon de dramatiser une question qui est extrêmement simple et claire et il a décidé d'en saisir l'Assemblée générale. Nous ne sommes pas opposés à cette action, bien que nous ayons dû demander que soit rectifié le libellé de ce point de l'ordre du jour.

66. Le Gouvernement italien, tout en étant heureux de pouvoir appeler l'attention sur les mesures prises pour renforcer le mode de vie démocratique dans le Haut-Adige, tient à souligner qu'il entend appliquer sans réserve l'accord De Gasperi-Gruber conclu à Paris en 1946, qui a permis à la minorité de langue allemande de développer son économie, de préserver ses institutions et d'enrichir ses traditions culturelles.

67. Ce n'est qu'en 1956 que l'Autriche a formulé quelques doléances de caractère général sur l'application de l'accord De Gasperi-Gruber et c'est l'Italie qui a invité l'Autriche, au mois de juillet de la même année, à préciser ses réclamations. Il s'en est suivi des négociations par la voie diplomatique à l'issue desquelles, en ma qualité de Président du Conseil, j'ai invité le Chancelier de la République fédérale d'Autriche à entamer des pourparlers à l'échelon le plus élevé, car j'étais convaincu que des négociations directes menées dans un esprit de bonne volonté pouvaient conduire à une solution du différend. Mon successeur à la présidence du Conseil a réitéré cette invitation et a proposé à l'Autriche de soumettre le différend, par consentement mutuel, à la Cour internationale de Justice. Le Gouvernement autrichien a préféré ne pas accepter cette double invitation et il a décidé de porter la question devant l'Assemblée générale.

68. Cela dit, je tiens à faire remarquer que, s'agissant uniquement de l'application d'un accord librement conclu, le Gouvernement italien n'aura d'autres ressources que de s'opposer à toute tentative visant à faire glisser sur le terrain politique une question que les parties, si l'une et l'autre faisaient preuve de bonne volonté, seraient en mesure de régler par d'autres moyens dans le cadre même des principes de la Charte des Nations Unies.

69. C'est une caractéristique de toutes les assemblées libres que de grouper des opinions diverses et

souvent divergentes. Cela ne doit ni nous décourager ni nous paralyser. Je crois que les travaux de la présente session, à bien des égards plus importante que les précédentes, pourraient être fructueux si chacun était pénétré de l'esprit de justice et de la sérénité qui devraient présider aux relations entre les peuples.

70. Le sardar Mohammed NAIM (Afghanistan) [traduit de l'anglais]: Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous présenter mes sincères félicitations à l'occasion de votre élection aux hautes et importantes fonctions de Président de la session actuelle et de vous dire que nous vous souhaitons un entier succès dans votre action au service des buts et principes de la Charte, raison d'être de cette session de l'Assemblée générale.

71. Nous sommes extrêmement heureux que le début de cette session ait été marqué par cet important événement historique qu'est l'accroissement du nombre des Etats Membres. Une fois encore, je veux, au nom du gouvernement et du peuple afghans, souhaiter la bienvenue aux représentants de ces 14 nations et, par leur entremise, à leurs peuples et à leurs gouvernements.

72. L'augmentation du nombre des Etats Membres permet à l'Organisation de se rapprocher de l'idéal d'universalité. Nous espérons que cet ensemble des voix indépendantes de l'humanité sera bientôt complété grâce à l'accession à l'indépendance des peuples encore dépendants, de façon à permettre l'instauration d'un monde uni et libre dans le véritable sens du terme. Nous espérons ardemment que l'ONU deviendra ainsi suffisamment forte pour surmonter les difficultés qui assaillent l'humanité, dans l'intérêt de l'homme, sur la base de la justice et de l'égalité et grâce à une paix fondée sur les droits légitimes des individus et des nations.

73. A cet égard, nous estimons que le droit de la République populaire de Chine à occuper à l'ONU la place qui lui revient devrait être reconnu sans autre délai. Notre conviction n'est pas dictée seulement par le fait que la Chine est notre voisine et que nous entretenons avec elle des relations diplomatiques. Elle est dictée aussi par le fait que le Gouvernement de la République populaire de Chine est le seul gouvernement légitime qui représente le peuple chinois. En excluant de l'ONU cette grande nation, on ne sert nullement l'intérêt de l'Organisation et, en fait, on nie le principe de l'universalité de l'ONU.

74. La réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies est certainement l'événement international le plus important. A la présente session, les Etats Membres ont manifesté un intérêt tout particulier pour la solution des grands problèmes qui se posent à l'Organisation, et l'heure est donc particulièrement solennelle. Les circonstances exigent, avant tout, un sens accru des responsabilités, une attitude altruiste et une conception des choses qui soit dans l'intérêt de l'humanité. L'occasion s'offre d'aboutir à des résultats nombreux, constructifs et fructueux, tandis que, si l'on n'entretient pas parti à des fins constructives, les conséquences peuvent, au contraire, être extrêmement décourageantes.

75. Face à la menace qui pèse sur l'humanité, il ne sert à rien de se rejeter le blâme les uns sur les autres, car ce n'est pas ainsi qu'on pourra déplacer

la responsabilité de conséquences fâcheuses ni sauver qui que ce soit de résultats destructeurs qui risquent en définitive de s'étendre au monde entier.

76. Les échecs passés, qui se sont produits en dehors du cadre des Nations Unies, ne devraient pas nous empêcher d'espérer que l'ONU, instituée en vue de négociations pacifiques, facilitera une meilleure compréhension mutuelle chez tous et en particulier chez les grandes puissances, qui sont mieux placées que personne pour entendre le cri lancé par une humanité qui réclame la paix et la prospérité. On a déploré, à juste titre, ces échecs passés, mais le fait le plus important et le plus significatif, dont nous nous félicitons, c'est que l'Organisation des Nations Unies est l'arbitre qui juge en dernier ressort les problèmes mondiaux, et nous espérons que les problèmes les plus complexes seront résolus de façon pacifique.

77. Nous sommes saisis de bien des problèmes, qui préoccupent vivement l'ONU et tous les Etats Membres et que l'Assemblée générale examinera en temps utile. Je me bornerai pour l'instant à évoquer ici quelques-unes des questions les plus pressantes.

78. Je parle uniquement au nom d'un petit pays pacifique, qui occupe sur le scène internationale une position parfaitement impartiale et indépendante, qui a la confiance la plus entière dans les Nations Unies, seule alliance à laquelle il appartienne en vertu de la Charte et où son attitude est bien connue, et nul ne peut mettre en doute notre amitié à l'égard de tous les peuples. Notre opinion sera donc reçue, j'en suis certain, dans l'esprit amical dans lequel nous la formulons.

79. Ce qui constitue la préoccupation la plus profonde et la plus naturelle des petits pays, c'est la persistance de la tension internationale et la continuation de la guerre froide. C'est sans nul doute aux grandes puissances qu'il appartient de diminuer la tension internationale surtout due à des divergences idéologiques et à des intérêts politiques. Cependant, à l'ONU, cette division inquiète beaucoup les petits pays qui forment la majorité des Etats Membres. La responsabilité qui incombe à ces pays ne peut ni ne doit, par conséquent, être sous-estimée, ni par eux-mêmes ni par les grandes puissances. Non seulement ces pays souhaitent apporter une contribution positive à la cause de la paix, mais ils peuvent le faire. Nous espérons donc qu'ils feront bénéficier l'Assemblée du jugement indépendant qu'ils portent sur les affaires mondiales.

80. A notre avis, l'Assemblée doit commencer, dans la conjoncture actuelle, par rechercher les moyens de faire disparaître les causes essentielles qui sont à l'origine des problèmes internationaux ainsi que les facteurs qui ont retardé leur solution, plutôt que d'essayer de résoudre ces problèmes immédiatement, sans chercher à créer le climat propice qui pourrait amener la fin de la guerre froide. Il n'existe visiblement pas d'autre solution que d'adresser, au nom de l'Assemblée générale, un appel urgent aux grandes puissances pour qu'elles engagent immédiatement des négociations pacifiques à cette fin.

81. Chaque jour qui passe apporte une nouvelle preuve que la coexistence pacifique entre les peuples et les nations est une nécessité. Faute de le reconnaître, on risquerait d'aboutir à une aggravation extrême de la situation internationale avec ce qu'elle

comporterait de conséquences graves, voire catastrophiques. L'Organisation des Nations Unies incarne l'expression la plus noble que l'humanité ait donnée à ce principe, après avoir subi des expériences désastreuses. Si les Nations Unies n'arrivaient pas à appliquer ce principe, tous les peuples pacifiques du monde en ressentiraient donc le plus profond découragement.

82. La seule façon dont il sera possible de réaliser les aspirations pacifiques de l'homme et de faire régner la sécurité et la prospérité dans le monde sera d'instaurer la confiance mutuelle entre tous et surtout entre ceux qui, sans cela, pourraient adopter une position de force. Il est certain que la présente session de l'Assemblée nous offre une possibilité d'enregistrer des résultats très encourageants, mais le moins que l'on puisse espérer, c'est que rien ne sera négligé pour éviter une nouvelle aggravation de la situation internationale. La solution du problème du désarmement dépend uniquement de la confiance que peuvent avoir les grandes puissances les unes dans les autres et de leur bonne volonté à l'égard de l'humanité. Cette considération ne diminue toutefois nullement l'importance que le problème revêt pour les petits pays.

83. L'an dernier, lorsque l'Assemblée générale a examiné la question, nous avons exprimé notre satisfaction des propositions de désarmement complet faites par le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, propositions qui ont été qualifiées de fondamentales et globales. En outre, nous avons déclaré que nous accueillerions avec non moins de satisfaction toute autre initiative, quelle que fût son origine, qui nous ferait avancer dans la voie du désarmement.

84. Les propositions formulées par les Etats-Unis ne s'écartent pas en principe de la route qui mène à un désarmement général et complet; il existe donc de grandes possibilités d'entente à propos des problèmes fondamentaux. Il est encourageant de noter que les dirigeants américains et soviétiques se sont déclarés disposés à reprendre les négociations. Nous nous en réjouissons. Atteindre ce but, ce sera répondre non seulement à l'attente des petits pays Membres de l'ONU, mais aussi aux aspirations de millions d'êtres humains, qui espèrent que l'importante réunion actuelle portera ses fruits.

85. Nous tenons à répéter notre avis: quelque mesure que l'on vienne à prendre en matière de désarmement, il faudra bien se rappeler le but ultime — qui doit rester un désarmement total sous inspection et contrôle internationaux effectifs — et, par ailleurs, prendre sans tarder des mesures pratiques, en particulier pour ce qui est des armes nucléaires.

86. Le problème du désarmement est une responsabilité qui incombe essentiellement et avant tout aux Nations Unies. C'est un fait que les grandes puissances reconnaissent aussi. On peut espérer que l'Assemblée générale réussira à prendre des mesures qui compenseront l'échec des efforts qui ont été faits hors du cadre de l'Organisation.

87. Nous persistons également à penser qu'un monde désarmé représenterait dans la vie des nations un ordre nouveau. Or, dans tout ordre nouveau, il est d'une importance capitale pour nous que les petits pays jouissent d'une position assurée. Nous sommes très heureux d'entendre dire que le désarmement permettrait de faire bénéficier les régions sous-

développées du monde d'une assistance plus considérable, mais nous tenons à dire très nettement que, bien que nous ayons d'immenses besoins, notre préoccupation essentielle continue d'être le maintien de la paix et de la sécurité, absolument indispensable pour que les pays sous-développés puissent espérer réaliser leur désir d'accéder à une existence plus satisfaisante. Nous estimons que, tant que la domination d'une nation par une autre ne sera pas abolie sous toutes ses formes, ni la suppression des armes, ni l'assistance économique, si considérable qu'elle soit, ne pourront assurer le bonheur auquel l'homme a droit dans l'indépendance et la dignité.

88. La présente session de l'Assemblée générale, marquée par l'admission d'un grand nombre d'Etats nouvellement indépendants, nous offre une occasion sans pareille de concentrer nos efforts sur la réalisation des aspirations des peuples encore dépendants. Les progrès faits dans cette voie, pour encourageants, qu'ils soient, sont loin d'être suffisants. Personne ne pourra se déclarer satisfait tant qu'il subsistera sur la terre des peuples dépendants. La politique de certains pays devra inévitablement s'incliner devant le droit de ces peuples à l'autodétermination et à l'indépendance.

89. Le peuple algérien est un de ces peuples, et la situation, à cet égard, est des plus déplorables. Il serait anormal de parler de mettre fin à la guerre froide, et ne pas nous préoccuper de la guerre qui continue à flamber en Algérie. Le retard délibéré que le Gouvernement français met à résoudre pacifiquement ce problème est des plus inquiétants. Il serait extrêmement regrettable que certaines questions très importantes, comme celle d'Algérie, soient éclipsées par d'autres simplement parce que ces autres problèmes sont d'origine plus récente. Nous espérons que l'Assemblée générale mettra au premier rang, à la présente session, l'examen du problème algérien — étant donné la façon extrêmement décourageante dont ce problème a récemment évolué — et prendra des mesures pour que ses résolutions, ses recommandations et l'espoir qu'elle a exprimé d'une solution pacifique soient suivis d'effet. Nous espérons que cette année-ci, que l'on a appelée "l'année de l'Afrique", verra poindre l'aurore de l'indépendance de l'Algérie, sans laquelle l'horizon africain restera chargé des nuages du colonialisme.

90. Les Algériens ont accepté que la solution ait pour base leur droit de disposer d'eux-mêmes, droit que la France avait en principe reconnu. Nous gardons le ferme espoir de voir finalement satisfaites les aspirations légitimes de tous les peuples et nous sommes heureux de constater que le triomphe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, sans lequel la paix ne saurait durer, constitue pour les peuples des Nations Unies une véritable source de fierté. Mais nous ne pouvons pas ressentir cette fierté sans arrière-pensée si l'on accorde ce droit à certains peuples tout en le refusant à d'autres.

91. Notre organisation s'est préoccupée à plus d'un égard des événements très inquiétants survenus dans la République du Congo, qui est maintenant un de ses Membres. Nous avons voté pour la résolution [1474 (ES-IV)] adoptée par l'Assemblée générale à sa session extraordinaire d'urgence, dans l'espoir que l'aide de l'ONU permettrait, grâce à l'expérience acquise depuis que l'Organisation a commencé à

se pencher sur les problèmes de ce jeune Etat, de restaurer la stabilité et l'ordre dans ce malheureux pays. Nous tenons à souligner l'importance que revêt le prestige de l'ONU, si étroitement lié à toute mesure prise au Congo, qui doit être au tout premier rang des préoccupations de tous les Membres de notre organisation.

92. Les efforts constructifs accomplis à cet égard par les Etats africains indépendants revêtent sans nul doute une importance toute particulière. Les pays asiatiques, dans l'esprit de solidarité qui règne parmi les nations d'Afrique et d'Asie, ont toujours manifesté leur intérêt à l'égard de la situation du continent africain et ont contribué à défendre la cause des peuples d'Afrique. Nous espérons qu'avant longtemps le peuple congolais sera en mesure de faire participer aux travaux de l'ONU les représentants de son gouvernement légitime.

93. On a mentionné ici à plusieurs reprises le maintien du calme et de la paix dans le Moyen-Orient, région dont l'Afghanistan fait partie. Nous avons été heureux d'entendre les pays de la région exprimer leur désir de rapports amicaux. Aucun pays n'a jamais été plus prêt que l'Afghanistan à répondre à un appel à l'amitié et aux rapports de bon voisinage. Nous avons suivi, et suivrons toujours, cette politique sur laquelle se fondent nos relations avec tous les pays, et particulièrement avec nos voisins. Je voudrais cependant ajouter, à ce propos, que l'on ne pourra pas aplanir les divergences sans faire des efforts sérieux pour résoudre, par des négociations pacifiques, les problèmes qui ont causé des frictions entre les différents pays de cette région.

94. Souhaitant entretenir de bonnes et amicales relations avec tous nos voisins, nous sommes très sincèrement sensibles aux sentiments d'amitié qu'a exprimés ici le représentant de l'Iran [870^{ème} séance].

95. Nous avons trouvé dans le rapport du Secrétaire général, [A/4390 et Add.1] un grand nombre d'idées intéressantes que l'Assemblée générale, comme je l'ai dit tout à l'heure, pourra examiner aux différentes stades de ses travaux. Je voudrais cependant dire un mot aujourd'hui du développement des pays sous-développés. L'Afghanistan a déjà eu l'occasion d'exprimer son opinion sur cette question, tant à l'Assemblée générale qu'au Conseil économique et social. Nous reconnaissons volontiers la responsabilité de l'ONU à l'égard des nouvelles zones sous-développées, mais il y a lieu d'examiner tout spécialement les conséquences de cette nouvelle responsabilité pour d'autres zones à l'égard desquelles l'ONU est responsable aussi.

96. Ces zones reconnues depuis longtemps ont encore grand besoin d'assistance, et la nécessité d'aider au développement de nouvelles régions, alors que les ressources ne suffisent même pas aux anciennes régions, a créé un énorme problème que l'on ne pourra résoudre qu'en redoublant d'efforts pour trouver de nouvelles ressources. Nous voudrions à ce propos signaler aux Membres de l'Organisation que certaines des mesures que l'on propose aideraient les nouvelles régions, mais en augmentant la charge des autres pays sous-développés, qui ont eux-mêmes tant besoin d'aide. Ces mesures devraient être l'objet d'un examen soigneux avant d'être soumises à l'As-

semblée pour adoption, car les pays pauvres seraient dans l'impossibilité d'apporter leur contribution dans ce domaine. Nous exposerons nos idées en détail, sur ce point et sur d'autres, quand l'Assemblée en sera saisie, dans l'espoir qu'elle traitera ces importants points de notre ordre du jour dans une atmosphère plus calme, indispensable à l'obtention de résultats constructifs et fructueux.

97. Monsieur le Président, tout en formant des vœux pour votre succès dans les hautes fonctions que vous occupez, nous voulons faire très sincèrement nôtre l'espoir que vous avez exprimé vous-même: que, grâce à la compréhension, à la tolérance et à la coopération dans l'intérêt de l'humanité, la quinzième session sera véritablement l'Assemblée de l'humanité.

POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR

Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (suite*)

98. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée sur deux lettres du Président du Conseil de sécurité [A/4513, A/4514] transmettant le texte de deux résolutions adoptées à l'unanimité par le Conseil et qui recommandent l'admission à l'Organisation des Nations Unies, l'une de la République du Sénégal, l'autre de la République du Mali. L'Assemblée est également saisie d'un projet de résolution présenté par la France et la Tunisie [A/L.309] qui recommande l'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République du Sénégal, et d'un projet de résolution présenté par Ceylan, la France et la Tunisie [A/L.310] qui recommande l'admission de la République du Mali à l'Organisation des Nations Unies.

99. J'invite l'Assemblée à se prononcer sur le projet de résolution recommandant l'admission de la République du Sénégal comme Membre de l'Organisation des Nations Unies [A/L.309].

Le projet de résolution est adopté par acclamation.

100. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare la République du Sénégal Membre de l'Organisation des Nations Unies.

La délégation de la République du Sénégal est conduite à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

101. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): J'invite maintenant l'Assemblée à se prononcer sur le projet de résolution recommandant l'admission de la République du Mali comme Membre de l'Organisation des Nations Unies [A/L.310].

Le projet de résolution est adopté par acclamation.

102. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare la République du Mali Membre de l'Organisation des Nations Unies.

La délégation de la République du Mali est conduite à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

103. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Maintenant que les deux délégations ont pris place, je suis certain de répondre au désir de l'Assemblée en leur souhaitant très sincèrement, en mon nom et au nom de l'As-

* Reprise des débats de la 864^{ème} séance.

semblée tout entière, la bienvenue parmi nous, et en les assurant de notre certitude à tous que leurs efforts contribueront de façon très fructueuse aux travaux des Nations Unies.

104. Je vais maintenant donner la parole aux auteurs des deux projets de résolution que nous venons d'adopter, et tout d'abord au représentant de la France.

105. M. BERARD (France): Le 20 septembre dernier [864ème séance], le Ministre des affaires étrangères de la République française, M. Couve de Murville, avait exprimé le regret de ne pouvoir saluer les Républiques du Sénégal et du Soudan en même temps que les 11 autres Etats qui, longtemps liés à la France et devenus pleinement indépendants, venaient d'être admis à l'Organisation des Nations Unies. La France — avait-il déclaré en substance — sera la première à se réjouir le jour, que j'espère prochain, où les circonstances permettront à l'Assemblée de se prononcer sur leur admission. Le vœu alors formulé s'est heureusement réalisé.

106. Réuni ce matin sous la présidence du représentant de l'Italie, M. Ortona, le Conseil de sécurité a décidé à l'unanimité de recommander à notre Assemblée l'admission définitive de ces deux républiques. Ma délégation aimerait apporter, à l'appui de la décision unanime que vient de prendre l'Assemblée sur la recommandation du Conseil, le témoignage d'une longue et amicale coopération avec les populations de ces deux Etats.

107. Voici trois siècles qu'avec la fondation de la ville de Saint-Louis, mon pays est entré en rapports continus avec les populations sénégalaises. Avec le temps, ces rapports sont devenus toujours plus étendus et toujours plus étroits. Aujourd'hui, le Sénégal est un des pays d'Afrique les plus développés, les plus industrialisés et doués de l'avenir le plus prometteur. Sa capitale de Dakar, qui dépasse les 300.000 habitants, est un des centres les plus vivants du continent; c'est non seulement une ville administrative, commerçante, industrielle, mais également un centre culturel de premier plan, autour de son université déjà fréquentée par plus de 1.300 étudiants, autour de sa Maison des arts et de ses nombreux cercles littéraires et artistiques.

108. Le Soudan, qui a pris aujourd'hui le nom de République du Mali, a connu, au cours de ces 50 dernières années, un magnifique essor. Le mérite en revient principalement à sa population si courageuse, si tenace, si acharnée à la tâche, qui est célèbre dans toute l'Afrique occidentale. Les transformations de la technique lui ouvrent les plus belles perspectives.

109. La valeur d'un pays se mesure non seulement à sa puissance économique, mais également à la valeur de ses élites. Toutes les délégations ici présentes connaissent les personnalités du président Léopold Sedar Senghor et du président Mamadou Dia qu'elles ont eu l'occasion de rencontrer dans les Assemblées précédentes. Toutes ont également eu l'occasion de faire la connaissance et d'apprécier les grands chefs maliens, tels M. Modibo Keita et M. Madeira Keita. Nul doute que, sous de tels dirigeants, les deux jeunes républiques ne soient en bonnes mains.

110. Depuis le début de ce siècle (au cours de ces 20 dernières années en particulier), la France n'a

épargné aucun effort pour amener les populations du Sénégal et du Mali à la pleine souveraineté et à l'indépendance d'une manière progressive, soigneusement préparée, en accord avec ces populations et leurs dirigeants, d'une manière qui leur permette de se développer sans à-coup et de prendre et de tenir heureusement leur rôle dans la communauté internationale.

111. Les Républiques du Sénégal et du Mali sont deux Etats profondément démocratiques, dont les populations ont été habituées à la vie politique et dont les dirigeants ont manifesté leur expérience de celle-ci. Non seulement les Constitutions des deux Etats donnent à ce sujet toute garantie, mais leur fonctionnement sera également à l'image de l'esprit qui les inspire. Les deux républiques sont foncièrement pacifiques. A plusieurs reprises, elles ont affirmé leur volonté de s'unir à tous les Etats africains qui en exprimeraient le désir. Elles sont, enfin, profondément convaincues de la justice des principes de la Charte et fermement décidées à les respecter. Leur contribution au travail de notre organisation sera certainement précieuse.

112. En adressant aux représentants des deux républiques ici présents ses plus chaleureuses félicitations, la délégation française tient à leur exprimer tous les vœux de bonheur, de prospérité et de succès que le gouvernement et le peuple français forment pour leur pays.

M. Matsudaira (Japon), vice-président, prend la présidence.

113. M. SLIM (Tunisie): C'est toujours un honneur et un plaisir pour la délégation tunisienne de saluer de cette tribune l'admission de nouveaux Membres. Cet honneur et ce plaisir prennent naturellement un relief et une intensité particuliers lorsqu'il s'agit — et c'est le cas aujourd'hui — de nations africaines sœurs qui, comme nous, ont tendu vers les mêmes aspirations à la liberté et à la dignité et ont œuvré de toutes leurs forces vives à la réalisation de ces aspirations légitimes.

114. C'est dire avec quelle joie il me plaît d'exprimer aux deux nouveaux Membres — la République du Sénégal et la République du Mali — les félicitations les plus sincères du peuple et du gouvernement tunisiens.

115. Ma délégation est certaine d'exprimer la joie que ressentent en ce moment toutes les délégations africaines de voir la représentation du continent africain à l'Organisation des Nations Unies ainsi renforcée et étoffée par l'admission des Républiques du Sénégal et du Mali.

116. En souhaitant la bienvenue aux deux nouvelles républiques africaines, nous avons la certitude que chacune d'elles est parfaitement consciente des responsabilités majeures que comporte son entrée au sein de notre organisation. Il ne fait pas de doute qu'elles auront à cœur toutes les deux d'assumer avec courage et dans la dignité d'une nation pleinement majeure leurs responsabilités à l'échelle internationale et à celle, plus particulière, des impératifs africains. Les deux républiques sœurs sont conscientes des devoirs qui leur incombent — et nous incombent à tous ici — à l'égard des peuples africains non autonomes qui consentent depuis de longues années les sacrifices les plus courageux et aussi les plus doulou-

reux pour arracher leur liberté à une domination étrangère obstinée. A l'égard de ces peuples frères, le Sénégal et le Mali ne manqueront certainement pas de manifester la solidarité africaine constructive qui demeure pour nous tous, pays africains, la base de cet avenir meilleur que nous entendons forger pour nos peuples dans la liberté, la dignité, l'amitié et la coopération.

117. J'ai la conviction que nos frères du Sénégal et du Mali se rendent parfaitement compte, par ailleurs, que l'admission de leurs pays, ainsi que celle de 14 autres Etats que nous avons eu le plaisir d'accueillir ici la semaine dernière [864^{ème} séance], se situe à un moment où la tension internationale risque de porter atteinte à l'efficacité et au prestige moral de l'Organisation des Nations Unies. C'est ma conviction que les deux nouveaux Membres savent tout le prix que nous autres, pays africains, attachons à cette organisation. Il savent, j'en suis sûr, tout ce qu'elle symbolise pour nos jeunes Etats, tous les espoirs que nos peuples mettent en elle et l'attachement qu'ils lui témoignent. C'est pourquoi nous avons la conviction que l'admission de la République du Sénégal et de la République du Mali ne manquera pas de renforcer le camp de la liberté, de la paix et de la coopération internationale, et de consolider notre grande organisation internationale, d'en raffermir le prestige et d'en préserver la continuité.

118. L'Etat africain que constitue la Tunisie assure les deux nouveaux Etats africains de ses sentiments fraternels. Il leur souhaite d'être avec nous tous les ardents défenseurs de la paix africaine et de la coopération internationale.

119. Sir Claude COREA (Ceylan) [traduit de l'anglais]: J'ai eu l'honneur ce matin, comme représentant de mon pays au Conseil de sécurité, de m'associer aux représentants de la France et de la Tunisie, à la demande de la République du Mali, pour déposer un projet de résolution aux termes duquel le Conseil recommanderait à l'Assemblée générale d'admettre cette nouvelle république comme Membre de l'ONU. J'ai eu également l'honneur, à cette même séance, de voter pour le projet de résolution recommandant d'admettre la République du Sénégal comme Membre de l'ONU.

120. Ma délégation a été heureuse d'agir ainsi ce matin, et c'est également avec grand plaisir que ma délégation appuie de nouveau, à l'Assemblée générale, la demande d'admission de ces deux républiques africaines.

121. Ma délégation avait accueilli avec plaisir, à la séance du Conseil de sécurité du 28 juin dernier [869^{ème} séance], la recommandation d'admettre comme Membre l'Etat qui était alors la Fédération du Mali, composée du Sénégal et du Soudan. L'Assemblée connaît bien les circonstances qui, depuis lors, ont amené les deux membres de l'ancienne Fédération du Mali à satisfaire leurs aspirations, abordant l'avenir sous la forme de deux républiques souveraines, indépendantes et distinctes. Ces deux jeunes républiques ont témoigné de leur maturité politique en faisant preuve de réalisme et en réglant leurs divergences politiques et constitutionnelles par des méthodes pacifiques et amiables, exemptes d'amertume, et sans avoir recours à d'autres moyens que ceux de la négociation.

122. Pourrions-nous d'ailleurs avoir aucun doute sur la maturité et la sagesse politiques d'Etats dirigés par des hommes de la stature, de la compétence et de l'intelligence de M. Modibo Keita, président de la République du Mali (qui était autrefois le Soudan), et de M. Léopold Senghor, président de la République du Sénégal — deux dirigeants qui viennent s'ajouter aux hommes d'Etat africains que le récent mouvement de libération a récemment fait surgir en Afrique? Dans ces conditions, nous serons tous d'accord, je n'en doute pas, pour accueillir chaleureusement parmi nous la République du Sénégal et la République du Mali comme Membres souverains, libres et indépendants. Nous avons constamment répété ici que notre organisation mondiale doit appliquer le principe de l'universalité. Nous sommes donc d'autant plus heureux de voir l'Assemblée faire un nouveau pas dans cette direction.

123. Ma délégation est tout à fait convaincue que ces deux nouveaux Membres, ainsi que les 14 autres qui se sont joints à nous la semaine dernière, s'acquitteront de toutes les obligations et de tous les devoirs que la Charte assigne aux Etats Membres. La grande famille des Nations Unies se trouvera plus riche d'avoir admis aujourd'hui la République du Mali et la République du Sénégal.

124. D'autre part, nous sommes pleinement conscients de l'immensité des tâches auxquelles ces deux nouveaux Etats ont à faire face pour se constituer en véritables nations. Ils auront pour cela besoin de capitaux, de techniques nouvelles, et de personnel. Comme mon pays, ils auront, pendant la difficile période de transition d'une économie coloniale à une économie indépendante, grand besoin d'une aide extérieure. Je suis certain que notre organisation, qui les admet aujourd'hui comme Membres à part entière, leur tendra dans tous les domaines une main secourable, comme elle l'a fait dans le passé pour tant d'autres nations.

125. Nous sommes aussi très heureux que la France ait promis à ces pays son amitié et ses conseils, et qu'elle les ait aidés à accéder à l'indépendance.

126. Au nom du gouvernement et du peuple ceylanais, je suis heureux d'adresser nos vœux les plus chaleureux aux gouvernements et aux peuples de la République du Mali et de la République du Sénégal. Nous sommes sûrs que, tout en se consacrant à leur propre progrès politique, social et économique, ils renforceront en même temps notre organisation et l'aideront à réaliser les buts et principes de la Charte des Nations Unies.

127. M. PAZHAWAK (Afghanistan) [traduit de l'anglais]: C'est avec le sentiment de solliciter un grand honneur que j'ai demandé la parole ici pour souhaiter la bienvenue aux deux nations indépendantes que nous venons d'admettre comme nouveaux Membres: le Mali et le Sénégal. Cet honneur est d'autant plus grand que ce n'est pas seulement au nom de la délégation afghane que je prends la parole, mais aussi au nom d'un grand nombre de pays d'Asie ou d'Afrique qui m'ont demandé d'adresser aux représentants de ces deux pays, en cette occasion, leurs félicitations les plus cordiales et les plus sincères.

128. Le nombre des Membres de l'Organisation des Nations Unies a remarquablement augmenté à la présente session, et l'Assemblée a pris aujourd'hui

une nouvelle décision en ce sens. Cette nouvelle décision a pour nous une grande signification, car elle témoigne de l'appui apporté par l'ensemble des Nations Unies à la cause de l'indépendance, à l'universalité de notre organisation, à l'accomplissement des aspirations légitimes des peuples et des nations, et en particulier de leur droit à la dignité, à l'indépendance et à l'égalité; elle témoigne également de la reconnaissance d'un principe que personne ne peut nier: une organisation universelle ne peut qu'améliorer son œuvre en donnant à tous les peuples du monde une chance égale de contribuer à la cause commune de l'humanité pour le bien de tous les hommes.

129. Enfin, nous pensons que l'entrée de ces nouveaux Membres dans notre organisation viendra accroître les forces favorables aux peuples et aux nations qui malheureusement n'ont encore ni leur indépendance ni la plénitude de leurs droits. En même temps que nous souhaitons la bienvenue à ces nations, nous tenons à féliciter l'Organisation des Nations Unies de ce succès dont elle a lieu d'être fière. Mais cette fierté ne sera, bien entendu, complètement justifiée que lorsque tous les peuples du monde qui sont encore dépendants exerceront leur légitime droit à l'indépendance et pourront se joindre à notre organisation pour contribuer à la paix et à la prospérité du monde et au bien de l'humanité.

130. Il se peut qu'il soit facile d'obtenir satisfaction dans bien des domaines, mais pas dans celui du droit à la dignité et à l'indépendance. Nous ne nions pas les succès remportés par notre organisation à cet égard, mais, tant qu'il y aura quelque part dans le monde une exception à ce droit, nous ne pourrons pas considérer comme pleinement respectés les principes de notre organisation. C'est avec confiance que nous exprimons notre désir de voir tous les peuples du monde accéder à l'indépendance. L'espoir que nous nourrissons maintenant est que ce sera bientôt. Les pays d'Asie et d'Afrique espèrent que ce sera demain.

131. M. MEZINCESCU (Roumanie): Au nom des délégations de l'Albanie, de la RSS de Biélorussie, de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Pologne, de l'Union soviétique, de la Tchécoslovaquie, de la RSS d'Ukraine et de la République populaire roumaine, j'adresse un chaleureux salut à la République du Mali et à la République du Sénégal, qui deviennent Membres de l'Organisation des Nations Unies.

132. Les pays socialistes considèrent que l'entrée de nouveaux Etats, en qualité de Membres égaux en droits, dans la communauté internationale apporte un complément aux forces qui, de nos jours, agissent en faveur du maintien de la paix et du raffermissement de la sécurité internationale. Se rapprochant un peu plus encore de l'universalité, notre organisation gagne en prestige et en autorité. Nous sommes d'autant plus heureux de saluer deux nouveaux Membres de l'Organisation des Nations Unies qu'il s'agit de deux Etats africains dont l'accès à l'indépendance est une expression du processus de liquidation de ce colonialisme détesté par les peuples et qui constitue une véritable honte pour le genre humain.

133. Les deux nouveaux Membres commencent leur activité au sein de notre organisation dans un moment vraiment historique, alors que de nombreux Etats épris de paix sont représentés à la quinzième session de l'Assemblée générale par les personnalités politi-

ques les plus éminentes, ce qui crée des conditions tout à fait sans précédent pour nous rapprocher de la solution des grands problèmes de la vie internationale. Nous sommes persuadés que les nouveaux Etats d'Afrique qui font aujourd'hui leur entrée dans l'Organisation des Nations Unies apporteront une contribution positive à la solution de ces problèmes.

134. Je me permets d'observer en même temps que l'admission des deux nouveaux Etats africains, quelques jours après celle de 13 autres nouveaux Etats d'Afrique et de la République de Chypre, coïncide avec la noble tâche qui sera, je l'espère, inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, celle qui consiste à adopter la déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux qui doit hâter le processus d'abolition des derniers vestiges de l'odieux système colonial. Cela confère à ce que l'on a appelé "l'année africaine à l'Organisation des Nations Unies" une signification toute particulière qui, j'en suis persuadé, n'échappe à personne. Nous souhaitons vivement que cette année marque vraiment la fin de l'esclavage pour tous les peuples qui subissent encore le joug colonial. Je saisis cette occasion pour réaffirmer le désir des pays socialistes d'établir et de développer des relations amicales avec la République du Mali et la République du Sénégal, aussi bien qu'avec tous les autres nouveaux Etats du continent africain. En exprimant aux représentants de la République du Mali et de la République du Sénégal les félicitations les plus cordiales et les vœux les plus sincères de paix et de prospérité, au nom de la Roumanie et des autres pays socialistes, je veux les assurer que, dans nos pays, ils ont des amis sincères sur lesquels ils peuvent toujours compter.

135. M. ILLUECA (Panama) [traduit de l'espagnol]: Monsieur le Président, c'est un grand honneur pour moi de monter à cette tribune alors qu'un homme d'Etat aussi éminent que vous préside notre réunion.

136. Le groupe des nations d'Amérique latine souhaite déclarer, par mon intermédiaire, combien il se réjouit lui aussi de l'admission de deux nouveaux Etats, la République du Mali et la République du Sénégal. Nous savons la haute mission dont ces peuples et leurs gouvernements viennent s'acquitter à l'Organisation des Nations Unies. Nous savons également qu'ils joueront un rôle constructif dans ses travaux, car ils sont les héritiers d'une grande tradition: profondément conscients de leurs devoirs et de leurs droits, ils contribueront sans aucun doute à consolider la paix et la sécurité internationales. Qu'il me soit donc permis d'exprimer nos plus cordiales félicitations à ces deux nouveaux Etats Membres ainsi qu'aux nouveaux Etats d'Afrique avec lesquels nos populations ont des idéaux communs.

137. M. DJERMAKOYE (Niger): Au moment où l'indépendance du Sénégal et du Mali trouve sa consécration au niveau de l'instance internationale qu'est l'Organisation des Nations Unies, j'adresse à ces nouveaux Membres, au nom des quatre Etats du Conseil de l'entente — Dahomey, Haute-Volta, Niger et Côte-d'Ivoire — nos chaleureuses et fraternelles félicitations.

138. L'éclatement de la Fédération du Mali eût pu entraîner, comme cela se constate ailleurs, de graves difficultés politiques préjudiciables à l'évolution harmonieuse des jeunes Etats africains qui, après bien

des luttes et bien des sacrifices, sont parvenus à faire reconnaître leur majorité politique. Mais, grâce à la médiation de divers responsables politiques d'Afrique, grâce à la bonne volonté et à la compréhension des autorités maliennes et sénégalaises, grâce à un commun désir de régler tous les différends entre Etats africains par la voie pacifique, la crise inquiétante de l'ex-Fédération du Mali n'a pas donné naissance à un autre drame au cœur de notre continent.

139. Puisse cette sagesse des Etats africains consacrer à jamais la formule qui consiste à rechercher à domicile d'abord des règlements pacifiques afin d'éviter les interventions extérieures immédiates dont le caractère spectaculaire cristallise d'emblée les positions des parties en cause et qui, faute d'une connaissance suffisante de la psychologie africaine, comportent, malgré la meilleure volonté des amis accourus, des risques d'aggravation de la situation.

140. En remerciant les pays qui ont bien voulu patronner le Sénégal et le Mali, je forme le vœu le plus sincère pour que l'union des peuples du monde se fasse, que la paix règne parmi les peuples et les nations afin que nos jeunes pays d'Afrique, que vous venez d'accueillir ici avec tant d'enthousiasme, s'épanouissent dans la tranquillité, pour le grand bien de nos populations.

141. M. EDUSEI (Ghana) [traduit de l'anglais]: J'ai l'honneur, au nom de la délégation ghanéenne, de souhaiter la bienvenue à la République du Mali et à la République du Sénégal au sein des Nations Unies. Il est intéressant de constater que ces deux Etats d'Afrique, Etats frères et récemment encore colonies françaises, deviennent Membres de l'ONU aujourd'hui 28 septembre 1960. Ironie de la perspective historique, cette coïncidence est significative, car c'est il y a deux ans exactement que, dans l'exercice de sa volonté et de ses droits souverains, la population de l'ancienne colonie française de Guinée a voté contre la nouvelle Constitution française, affirmant ainsi son droit à l'indépendance et à la direction de son propre destin. A cette époque, le Gouvernement français et, en fait, les amis et alliés de la France estimaient que le peuple guinéen avait commis un suicide politique et national en votant contre la Constitution française et en proclamant la République de Guinée Etat souverain en dehors de la Communauté française. La République de Guinée est ensuite devenue Membre de l'ONU.

142. Peu après cet événement historique, les colonies françaises du Sénégal et du Soudan se sont unies pour former la Fédération du Mali; le Ghana a salué l'institution de cette fédération comme un pas en avant dans la marche des peuples africains vers l'unité politique. Le Ghana a donc été heureux de voir, en juin de cette année, la Fédération du Mali devenir Etat indépendant et demander à devenir Membre de l'ONU; il était tout disposé à préconiser cette admission. Mais cette fédération, à peine âgée de deux ans, s'est brisée; comme entité politique et juridique, elle est maintenant dissoute. Elle est remplacée par la République du Mali et la République du Sénégal, deux Etats souverains et indépendants, qui sont maintenant prêts à prendre place dans notre grande Assemblée des nations et à jouer le rôle qui leur est dévolu dans la vie internationale d'aujourd'hui.

143. Je n'ai sans doute pas besoin de répéter que le nom même de Mali rappelle aux jeunes Africains d'aujourd'hui la grandeur et les réalisations du grand empire du Mali, ainsi que de l'empire de Ghana et de l'empire sonrhai, qui prospéraient dans le Soudan occidental au Moyen Age. Le souvenir de ces empires et des exploits de nos prédécesseurs, au cours de cette glorieuse période de notre histoire commune, nous inspire de hautes ambitions pour le nouveau rôle auquel nous sommes destinés dans la vie internationale d'aujourd'hui et dans le dégagement de la personnalité africaine.

144. Nous espérons donc que la dissolution de la Fédération du Mali ne ralentira pas la marche des peuples africains vers l'unité politique, que nous souhaitons proche. D'autre part, nous espérons que nos deux nouveaux Membres, les deux Etats frères, continueront à coopérer dans tous les domaines pour l'amélioration de leur économie nationale et le relèvement du niveau de vie de l'un et l'autre peuple. Nous sommes persuadés qu'en coopération avec les autres Etats indépendants d'Afrique, la République du Mali et la République du Sénégal s'emploieront de concert, avec courage et confiance, à éliminer toutes les formes de colonialisme du reste de l'Afrique et aideront à préserver l'Afrique de la guerre froide et de tous les déplorables conflits et tensions idéologiques qui divisent maintenant le monde entre le bloc oriental et le bloc occidental.

145. Au nom de la délégation ghanéenne, j'adresse à nos frères de la République du Mali et de la République du Sénégal nos sincères félicitations au moment où ils prennent place dans l'Assemblée et commencent à participer aux efforts que nous faisons pour maintenir entre les nations du monde la paix, la sécurité, la compréhension mutuelle et le respect mutuel.

146. M. Krishna MENON (Inde) [traduit de l'anglais]: Qu'il me soit permis, au nom de ma délégation, de féliciter le représentant du Japon de son élection à la vice-présidence de l'Assemblée générale.

147. C'est pour moi un agréable devoir de monter à cette tribune au nom de la délégation indienne et de la délégation pakistanaise pour adresser nos félicitations aux deux jeunes républiques qui se sont maintenant jointes à nous comme Membres de l'ONU, la République du Sénégal et la République du Mali.

148. Nous avons lieu de nous féliciter à plus d'un égard. Avant tout, la sagesse et les qualités d'homme d'Etat dont ont fait preuve les dirigeants de ces pays nous ont épargné la crainte d'une nouvelle crise et d'un nouveau foyer de troubles dans le continent africain. Ils ont droit à la gratitude de notre assemblée pour avoir su résoudre ainsi leurs différends et appliquer de façon exemplaire les principes de la Charte, qui enjoint aux peuples de résoudre leurs différends par des moyens pacifiques.

149. La situation du monde étend sur l'Assemblée un nuage, je ne veux pas dire de pessimisme, mais d'inquiétude. La réunion ici d'un grand nombre d'hommes d'Etat n'a amené aucune détente. Dans ce ciel couvert, une éclaircie: l'événement que nous fêtons aujourd'hui et qui présage — certains d'entre nous l'espèrent — la dispersion des nuages. La sagesse dont font preuve les jeunes pays et leurs hommes d'Etat, pour lesquels j'ai un grand respect,

montrera peut-être le chemin à des hommes plus importants et plus sages, et leur enseignera à régler leurs différends de la même manière. On dit que les enfants même peuvent nous instruire. Les jeunes nations peuvent de même instruire leurs aînées.

150. Mon pays se réjouit de penser que le continent africain, qui comptait en 1950 quatre pays indépendants — si l'on y comprend l'Afrique du Sud, bien qu'une grande partie de sa population ne soit pas indépendante — en compte maintenant 26, avec une population de 178 millions d'habitants, alors que la population totale de l'Afrique est estimée à 222 millions. Le grand empire français, qui couvrait près de 12 millions de kilomètres carrés, n'en comprend plus maintenant que moins de 2 millions. Nous espérons que la victoire de la liberté en Algérie fera également entrer dans le royaume de la liberté la plus grande partie de cette région. Le reste de ce qui constitue réellement l'Afrique noire — pour employer le langage de ses maîtres actuels — comprend le Sud-Ouest africain et les possessions portugaises. Nous ne doutons pas que la vigueur et la détermination des peuples africains, avec l'appui d'une opinion éclairée et de la conscience de l'humanité, n'entraînent le démembrement de l'empire portugais et la libération des peuples, africains et autres, qui sont soumis au colonialisme portugais.

151. Le Sénégal et le Mali fournissent à l'Assemblée la preuve que l'affranchissement des jeunes pays n'a pas lieu de nous inquiéter, à condition que les autres pays suscitent en quelque sorte des circonstances qui leur permettent de s'entendre. S'il était permis aux pays et nations, et surtout aux anciennes colonies, de régler leurs propres affaires, elles les régleraient sans doute et nous pourrions par conséquent abandonner la doctrine "Diviser et régner" en faveur de sa version moderne: "Diviser et s'en aller." Dans ce cas particulier, les frontières de ces Etats se sont fixées d'elles-mêmes, leurs problèmes ont été rapidement résolus. Nous pouvons donc considérer ce jour comme un jour relativement heureux pour les Nations Unies.

152. Peut-être, comme je l'ai dit, pouvons-nous quitter l'Assemblée ce soir avec l'espoir que ce qui est arrivé ici aujourd'hui inspirera dans une certaine mesure le règlement de quelques-uns des grands problèmes auxquels nous avons à faire face. Une fois encore, j'adresse à ces deux pays mes félicitations.

153. M. COOPER (Libéria) [traduit de l'anglais]: C'est avec une grande satisfaction et une profonde émotion que ma délégation souhaite la bienvenue à nos plus proches voisins, les deux Etats frères, le Mali et le Sénégal. Nous rendons hommage à leur courage, à leur patience et à leur détermination.

154. Subir une tutelle ou une domination étrangère, quelque bienveillante qu'elle soit, est toujours difficile; il est donc remarquable que ces deux pays aient accédé à l'indépendance sans trop d'épreuves et d'effusion de sang. Nous devons en partie en remercier la France qui a permis à ces deux colonies de devenir Etats indépendants, sans heurts, dans la paix et l'harmonie. Nous espérons qu'en raison de leur expérience et des circonstances difficiles auxquelles ces deux pays ont dû faire face, ils apporteront à notre organisation une perspective nouvelle à l'égard des nombreux et difficiles problèmes qui demandent toute notre patience et toute notre persévérance.

155. En m'adressant à ces pays, je veux leur dire que notre tâche n'est pas terminée et qu'elle ne peut pas l'être tant que certains de nos frères vivent encore sous une domination étrangère, avec l'humiliation, l'oppression et même la menace à leur vie que cette domination implique généralement. Je suis certain qu'ils déploieront tous leurs efforts, comme ils ont fait jusqu'ici, pour que leurs frères africains obtiennent la liberté et la justice dont ils jouissent eux-mêmes maintenant.

156. M. TOURE Ismaël (Guinée): Vous me permettez, Monsieur le Président, de vous remercier en rappelant que c'est votre délégation, avec celle de l'Irak, qui a patronné il y a deux ans, devant le Conseil de sécurité, l'admission de la République de Guinée à l'Organisation des Nations Unies. Selon un proverbe africain, ma délégation peut dire que vous avez eu la main heureuse puisque, après la République de Guinée, quatre-vingt-deuxième Membre de l'Organisation internationale, c'est toute une vague de pays qui accèdent à la liberté avec l'admission de 14 autres Etats d'Afrique à l'ONU.

157. En souhaitant chaleureusement la bienvenue aux Républiques du Mali et du Sénégal, ma délégation est heureuse de souligner que l'entrée de ces deux Etats frères à l'ONU a pour nous une signification toute particulière. Les liens qui nous unissent aux peuples du Mali et du Sénégal sont trop étroits pour qu'il soit nécessaire de les souligner. Je dirai seulement que le fleuve Sénégal prend sa source en Guinée et que l'histoire reconnaît que l'ancien empire florissant du Mali avait sa capitale en Guinée.

158. Ma délégation voit également dans l'admission des deux Etats voisins du Sénégal et du Mali à l'Organisation internationale un signe de progrès, une promesse de succès et une preuve de justesse quant au grand combat que mènent les peuples d'Afrique pour la reconquête de la liberté et du bien-être.

159. Nous sommes aujourd'hui le 28 septembre 1960, deuxième anniversaire de la proclamation de l'indépendance de la République de Guinée. Jamais le système colonial n'a réussi à isoler la jeune République de Guinée au cours des deux années écoulées. En ce jour, nous accueillons deux nouveaux Etats africains totalement souverains et qui, en agrandissant la famille internationale, vont contribuer puissamment à l'unité et à la grandeur du continent africain.

160. Si l'unité dans le système colonial n'a aucun sens pour nous, nous sommes persuadés, en tant que jeunes Etats d'Afrique, que l'histoire, qui inflige aujourd'hui de dures leçons au système colonial croulant, nous rapproche infailliblement les uns des autres, débarrassés de nos chaînes de servitude et également hors de portée des manœuvres de nos ennemis.

161. Il y a, dans l'histoire des peuples, certaines coïncidences frappantes. Le 28 septembre 1898, le grand patriote Almamy Samory Touré étant vaincu, le territoire de la Guinée est conquis par la France et tombe dans la servitude. Soixante ans plus tard, le 28 septembre 1958, la Guinée vote "Non" au référendum du général de Gaulle et proclame son indépendance à la face du monde. Et aujourd'hui 28 septembre 1960, deux ans après, deux autres républiques sœurs d'Afrique reçoivent, après 13 autres, leur consécration internationale.

162. Nous voulons saluer ces deux Etats et les féliciter aussi chaleureusement que leurs peuples. La route à parcourir ensemble reste longue et difficile, mais l'apport du Sénégal et du Mali sera décisif, nous en sommes persuadés, et nous sommes sûrs aussi que nous devons tous rester confiants. République du Sénégal, République du Mali, peuples frères d'Afrique, aux côtés de tous les peuples de bonne volonté, dans l'égalité, nous savons que notre combat pour la prospérité, pour la dignité et pour la paix sera couronné de succès.

163. M. ALEMAYEHOU (Ethiopie) [traduit de l'anglais]: Je voudrais faire quelques brèves observations sur l'admission de deux Etats frères, la République du Mali et la République du Sénégal.

164. Le gouvernement et le peuple éthiopiens se réjouissent de l'admission de ces deux Etats, non seulement parce qu'ils viennent d'exercer leur droit de devenir membres de la collectivité internationale, mais aussi parce que l'admission d'un nombre croissant d'Etats africains comme Membres de l'Organisation des Nations Unies est le signe précurseur de l'émancipation totale de l'Afrique. Elle présage en Afrique la fin du colonialisme dont les peuples de ce continent ont tant souffert.

165. Je prie la délégation de la République du Mali et celle de la République du Sénégal d'accepter, et de transmettre aux peuples de ces deux pays, les vives et sincères félicitations du peuple et du gouvernement éthiopiens.

166. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je voudrais maintenant, en leur adressant mes félicitations personnelles et en leur souhaitant ici la bienvenue, donner la parole aux représentants des deux nouveaux Etats Membres.

167. M. THIAM (Sénégal): Nous aurions aimé adresser dès le premier jour nos plus vives félicitations à M. Boland, qui a été élu à la présidence de cette assemblée. Son élection apportera à l'Assemblée, j'en suis sûr, beaucoup de moyens pour l'organisation du travail; quant à nous, jeunes Etats, nous sommes certains que son expérience nous sera particulièrement précieuse au cours de cette période que nous traversons. Nouveaux Membres de l'Organisation des Nations Unies, nous avons conscience des efforts que nous devons fournir pour forger notre expérience. Nous avons besoin d'hommes de la stature de notre président pour nous aider et nous conseiller utilement.

168. Me tournant maintenant vers l'Assemblée, je désire exprimer mes sincères remerciements aux délégations ici présentes. Je les remercie du fond du cœur pour la confiance et l'honneur qu'elles nous font en nous admettant au sein de la grande famille des nations. Nous apprécions tout le prix de l'importante décision qu'elles viennent de prendre et nous nous attacherons, en toutes circonstances, à nous montrer dignes de leur confiance et à mériter leur estime.

169. Nous franchissons les portes de ce temple illustre à une époque troublée. Le destin de l'humanité se joue en ce moment. Notre plus cher désir est d'apporter notre contribution à l'édification de la paix. Notre présence à vos côtés serait inutile si, dans cette entreprise immense, vous ne sentiez pas à tout moment la présence réelle et effective, non seulement du Sénégal, mais de tous les nouveaux Etats que vous venez d'accueillir si aimablement et si fraternelle-

ment. Vous avez pris une responsabilité à l'égard du monde et à l'égard de l'histoire par l'acte que vous venez d'accomplir. Il nous appartient de faire en sorte que vous n'ayez pas à le regretter demain.

170. C'est ici que je dois marquer toute la reconnaissance de notre pays pour les deux grandes nations qui ont soutenu notre candidature à l'Organisation des Nations Unies, la France et la Tunisie; je pense aussi à Ceylan qui, à cette tribune, a marqué tout l'intérêt qu'elle portait à notre présence à vos côtés.

171. Après tout ce qui a été dit ces jours derniers par tous les nouveaux Etats africains admis dans cette assemblée, je ne crois pas nécessaire d'insister davantage. S'il y avait un jugement à porter sur l'action de la France en Afrique noire, ce jugement vous l'avez déjà porté vous-mêmes en consacrant, par un vote unanime de la plus haute institution internationale, notre indépendance et notre souveraineté. Il est seulement remarquable que cette indépendance ait été acquise sans heurts et sans violence dans des conditions qui préservent une coopération fructueuse et l'amitié. Derrière toutes ces transformations profondes, qui donnent un sens nouveau à nos rapports avec la France, se profile la silhouette prestigieuse d'un homme dont nous saluons la lucidité et la hauteur de vues, le général de Gaulle. Je suis convaincu que l'Organisation des Nations Unies, dont le souci constant est la sauvegarde de la paix dans le monde, apprécie à sa juste valeur le climat de paix et d'amitié que, grâce à la compréhension du chef de l'Etat français, nous avons instauré dans cette partie de l'Afrique. Compte tenu de ce précédent heureux, dont nous sommes unanimes à nous féliciter, nous espérons que, malgré les difficultés qu'elles présentent, des solutions pacifiques seront trouvées dans les autres régions de l'Afrique où l'on se bat. A partir du moment où l'on admet que la décolonisation est le grand phénomène de notre siècle, que c'est un fait nécessaire et inéluctable, nous ne voyons pas pourquoi les parties en présence ne chercheraient pas les meilleures conditions possibles pour la réaliser.

172. Il m'est agréable de souligner à ce propos combien nous sommes fiers du parrainage de la Tunisie. Le président Habib Bourguiba est l'exemple vivant de la fermeté, du courage et de l'intransigeance tempérés par la sagesse et la clairvoyance. Si j'insiste sur l'exemple de la Tunisie, ce n'est pas seulement parce que ce pays a joué un rôle heureux dans notre admission à l'ONU, c'est parce qu'il nous paraît, à nous Sénégalais, que la Tunisie nous offre un exemple typique de la décolonisation idéale. La décolonisation n'est pas seulement un fait politique. La décolonisation est aussi un fait économique et social. C'est un fait moral, un fait psychologique. Il faut que les jeunes Etats indépendants évitent, selon une formule déjà connue, d'entrer dans l'avenir à reculons, c'est-à-dire non pas en ayant conscience de leur nouvelle situation d'Etats indépendants, mais en gardant l'obsession du fait colonial. En nous comportant de cette façon, nous risquerions de remettre constamment en cause notre indépendance acquise, alors que c'est d'elle qu'il faut précisément partir si nous voulons animer une action positive de construction nationale.

173. Le problème qui se posera à nous de plus en plus — et nous espérons avoir l'occasion d'y revenir au cours de cette importante session — est non point

tant la lutte contre un colonialisme dont la disparition est fatale et inéluctable que celui de savoir comment et par quels moyens rattraper le retard sans cesse grandissant, comment combler le fossé qui se creuse chaque jour entre les pays peu développés et les pays très développés.

174. Bien sûr, nous savons trop le prix de la liberté pour ne pas marquer, chaque fois que ce sera nécessaire, notre sympathie agissante à l'égard de tous ceux qu'anime un idéal national et qui s'imposent de lourds sacrifices pour le réaliser. Dans cette enceinte dominée par l'idéal de San Francisco, il est d'ailleurs permis de penser qu'ils trouveront toujours une oreille attentive s'ils défendent la cause de la liberté et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Mais je ne voudrais pas avoir, à m'étendre dès maintenant sur ce problème et je m'excuse même d'avoir eu à l'effleurer dans le cadre de cette courte intervention qui se place sous le signe du remerciement.

175. A ce propos, je voudrais marquer tout particulièrement combien nous avons été sensibles à la délicate attention et à la compréhension que nous avons constamment rencontrées, tant auprès du Secrétaire général qu'auprès du Président du Conseil de sécurité.

176. Encore une fois, au nom de la délégation du Sénégal, je renouvelle à l'Assemblée l'expression de ma profonde gratitude pour le geste touchant qu'elle vient d'avoir à l'égard de notre pays.

177. M. AW (Mali): La délégation de la République du Mali remercie l'Assemblée de son vote unanime pour l'admission de notre pays au sein des Nations Unies. Au nom du peuple du Mali et de son gouvernement, je lui exprime notre entière gratitude et lui dis notre détermination de rester à la hauteur de nos responsabilités en méritant sa confiance. Notre gratitude va tout particulièrement aux deux nations sœurs, Ceylan et la Tunisie, qui nous ont fait l'honneur de parrainer notre candidature au Conseil de sécurité. Est-il besoin de préciser que ce choix découle naturellement de notre option pour le renforcement de la solidarité des Etats d'Asie et d'Afrique?

178. Ceux qui ont suivi les événements survenus en Fédération du Mali ces derniers temps ont sans doute été surpris de voir s'ajouter à la liste des parrains que nous avons choisis, c'est-à-dire Ceylan et la Tunisie, un troisième parrain, que nous n'avons pas sollicité. Nous considérons cette initiative de la France comme un acte contre nature, que nous tenons à dénoncer solennellement à cette tribune au nom du gouvernement et du peuple du Mali. Nous tenons à dénoncer les manœuvres mesquines qui se sont poursuivies dans les couloirs de l'ONU depuis la proclamation de notre république, manœuvres recourant parfois à la propagation de fausses nouvelles, à des tentatives d'usage de faux, pour nous imposer ce parrainage malgré une mise en garde exprimée à la délégation française. Ces manœuvres, appuyées par une campagne orchestrée dans la presse parisienne, tendent à semer la confusion dans l'opinion internationale en essayant de masquer cette réalité qu'un parrainage suppose un minimum de confiance et d'amitié qui n'existe pas, en ce moment, entre la France et notre pays.

179. Notre première intervention à cette tribune ne saurait se limiter à rendre le juste hommage que nous devons à l'Organisation. Nous avons assisté ici, la semaine dernière, avec la même émotion que tous nos frères africains, à l'admission sans histoire de nouvelles nations africaines tandis que celle de notre pays était différée. Telle celle de l'enfant qui naît dans la douleur, notre naissance à la vie internationale n'aura pas été sans mal. Aussi me fais-je un devoir de dire à l'Assemblée que notre fierté et notre joie n'en sont pas moins grandes. Pour lever ou pour prévenir toute équivoque, il est bon qu'aujourd'hui même les peuples du monde ici réunis sachent qui nous sommes et pourquoi nous nous sommes présentés à cette entrée solennelle avec un léger retard sur l'horaire prévu.

180. On se doute que nous aurions préféré parler ici, aujourd'hui, au nom de la Fédération du Mali. Les raisons de notre attachement à la Fédération échappent parfois à l'observateur non averti. C'est pourquoi vous me permettez de vous en indiquer quelques-unes. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, la Fédération du Mali est plus connue de vous que les Etats qui la composaient. Voici quelques années, le prestigieux nom de Ghana couvrait la première république indépendante d'Afrique noire d'après guerre. Il y a 18 mois, avec le retentissement de ces deux syllabes: Ma-li, une deuxième page, tout aussi glorieuse, de l'histoire de l'Afrique émergente de l'obscurantisme colonial. En effet, il y a huit siècles, des souverains mandingues présidaient aux destinées d'un empire qui n'enviait rien aux trônes d'Europe et qui entretenait déjà des relations diplomatiques avec beaucoup de pays. Depuis 18 mois, les chancelleries du monde supputent les chances de notre génération de pouvoir réincarner en ces temps modernes les qualités d'organisation et d'administration de nos ancêtres bâtisseurs d'empire. Certains chroniqueurs n'ont pas manqué de chercher dans l'adoption du glorieux patronyme pour notre jeune fédération une secrète intention de renouer avec le militarisme conquérant qui avait marqué l'apogée de l'empire du Mali. Deux syllabes, en si peu de temps, venaient de rappeler à des millions d'Africains que l'Europe ne les a pas fait naître à la civilisation et il n'y avait pas de meilleur stimulant pour nous débarrasser de ce complexe qui est à la base de la dépersonnalisation de l'Afrique.

181. Le Mali, c'est tout cela, et la Fédération du Mali c'était encore plus. En effet, en 18 mois, nous avons, au prix de mille efforts, mis en place l'infrastructure administrative d'un Etat moderne. Nous avons voté des institutions et des lois sur la base desquelles nous avons contracté des engagements internationaux. Nous avons, surtout, donné une nationalité à 7 millions d'hommes et de femmes. Nous avons remis son étendard à une armée qui, aujourd'hui encore, apporte notre contribution à la lutte que mène le peuple congolais pour la consolidation de son indépendance nationale et le maintien de l'intégrité territoriale de la jeune République du Congo menacée par des forces impérialistes.

182. C'est tout cela qui nous attachait à la Fédération du Mali. C'est tout cela qui nous fait considérer, à nous Maliens du Soudan, la sécession de notre partenaire comme un scandale que rien ne saurait justifier, un scandale qui éclabousse tous les Africains préoccupés de la recherche de leur unité

politique. Notre obstination à vouloir maintenir à tout prix la fédération trouve sa justification en cela et rien qu'en cela. Nous ne pouvons pas comprendre qu'hier Mali fût synonyme de grandeur et de personnalité africaines et qu'aujourd'hui on s'empresse de détruire tout ce qui se rapporte à ce nom. Nous ne pouvons pas comprendre que les impératifs politiques, économiques et culturels qui justifient une fédération, vrais hier, ne le soient pas aujourd'hui. Car, pour nous, il existe certaines vérités auxquelles nous continuons de croire.

183. Pourquoi ne pas avouer qu'après tout cela nous sommes peinés devant les tentatives de justification puérile qui se donnent libre cours depuis le 20 août? Nous sommes peinés de voir des Africains se vanter d'avoir été dépersonnalisés par la colonisation et nous mesurons le chemin qui reste à parcourir pour l'émancipation complète de l'Afrique quand nous voyons ériger en doctrine révolutionnaire le radicalisme déliquescence et la logomachie stérile. Cependant, nous demeurons optimistes parce que persuadés que le jour n'est pas loin où tous les peuples africains se libéreront, y compris celui auquel les chantres mêmes de la négritude essaient de dénier son vieux fond africain.

184. Nous disons: tous les peuples africains, et singulièrement le peuple algérien. Nous disons, le moment venu, tout ce que nous pensons de ce problème. Nous nous réservons d'en parler ici tant qu'il faudra. Mais puisque l'une des raisons capitales du complot qui a abouti à l'éclatement de la Fédération du Mali est précisément notre position sur ce problème, nous tenons à affirmer dès maintenant que cette position n'a pas varié. Notre position face à la guerre colonialiste d'Algérie, quand nous étions encore dans la Communauté française, reste celle de tous les Africains devant leur conscience: l'Algérie est une colonie française comme, hier, l'était la République soudanaise; et le peuple algérien se bat depuis plus de cinq ans pour recouvrer sa liberté. Les Etats africains dont la France vient de reconnaître l'indépendance ne peuvent pas ignorer que les sacrifices des combattants algériens, qui avaient été précédés par les sacrifices des patriotes vietnamiens, sont à l'origine du processus qui a conduit à la désagrégation de l'empire colonial français. Les Etats africains indépendants ne peuvent pas dénier au peuple algérien le droit d'être indépendant. C'est cela que nous avons dit et que nous continuons de dire. C'est le moins que les Africains puissent faire. En ce qui nous concerne, nous estimons que la guerre d'Algérie est, à elle seule, une raison suffisante de rupture entre la France et les Etats africains.

185. On a beaucoup parlé de génocide à propos du Congo, où des bandes, armées par les colonialistes, tentent de renverser le gouvernement légal du pays. Mais nous pensons que le crime de génocide est impunément perpétré depuis des années contre l'Algérie, où des patriotes sont massacrés parce qu'ils veulent disposer d'eux-mêmes. Voilà ce que nous avons toujours pensé et ce que nous n'avons jamais caché.

186. Le fait sur lequel nous nous arrêtons maintenant, c'est qu'à ce crime on voudrait associer des Etats africains. Nous espérons que nul ne s'y trompera et qu'aucun Africain, aucun Etat africain, ne se trouvera une vocation suffisamment communautaire avec la France pour accepter une complicité aussi

lourde de conséquences. Nous affirmons notre solidarité complète avec le peuple algérien, dont le martyre n'a que trop duré et dont la cause, nous en sommes sûrs, triomphera parce qu'elle est juste.

187. Les raisons profondes qui ont amené l'Etat soudanais à défendre la fédération jusqu'au bout, c'est-à-dire jusque devant le verdict de l'Organisation des Nations Unies, sont celles que je viens de vous indiquer. Permettez-moi maintenant d'essayer d'analyser brièvement les raisons de notre échec. Le cas de l'Algérie est l'une de ces raisons, car cet échec ne saurait être minimisé par personne, étant donné son importance pour ce qui est de la construction de l'unité africaine. Je voudrais vous rappeler que la fédération s'était imposée après une année d'efforts persévérants et obstinés de la part de ses dirigeants. La Fédération du Mali apparaissait comme l'expression d'un véritable nationalisme au courant irrésistible, dont les lames de fond partaient de Bamako et qu'on a voulu endiguer à tout prix. S'il est vrai que la Guinée a ouvert, en septembre 1958, une brèche dans l'édifice colonial français, il n'est pas moins vrai que c'est le Mali qui s'est acharné durement et patiemment sur les fondations mêmes de cet édifice historiquement condamné à l'effondrement.

188. Ainsi, la Fédération du Mali a été considérée comme le responsable de ces indépendances en chaîne. Voilà pourquoi le Mali resta toujours au banc des accusés. Nous ne pouvions pas nous faire d'illusions parce que l'histoire ne compte pas d'exemple où le colonisateur renonce librement à ses colonies. L'émancipation d'une colonie a toujours résulté d'une pression, que cette pression soit exercée directement par celui qui se libère ou qu'elle soit exercée par d'autres mouvements révolutionnaires en d'autres points du globe. En Fédération du Mali, les événements se sont précipités lorsque les impérialistes se sont aperçus que l'aile nationaliste du Mali n'acceptait pas le contenu néo-colonialiste qu'on voulait donner aux accords franco-maliens. Il y avait au Mali des hommes qui ont voulu la réalité de leur indépendance, et dès que l'on s'est rendu à cette évidence, c'en était fait de la fédération.

189. La France s'est empressée de consacrer définitivement la dislocation de la Fédération du Mali en reconnaissant l'indépendance d'un des Etats fédérés. Le partenaire soudanais du Mali devait par conséquent en tirer la conséquence logique suivante: les accords franco-maliens avaient été conclus entre la France et la Fédération du Mali, et non pas avec l'un quelconque des Etats fédérés. En conséquence, la disparition de la Fédération du Mali entraînait ipso facto la caducité des accords franco-maliens. C'est ainsi que la République soudanaise devient République du Mali, libre de tous engagements et de tous liens politiques. C'est ce qu'a consacré notre Assemblée législative en votant par acclamation, le 22 septembre 1960, la loi No 60-35/AL/RS dont je voudrais vous donner lecture:

"Art. 1er. — La République soudanaise prend, pour compter du 22 septembre 1960 à 11 h 25, la dénomination de "République du Mali", Etat indépendant et souverain. L'Etat indépendant et souverain de la République du Mali est libre de tous engagements et liens politiques.

"Art. 2. — La présente loi sera promulguée suivant la procédure d'urgence."

190. Il m'a paru essentiel d'indiquer sans équivoque la situation exacte de la nouvelle République du Mali qui vient d'être admise dans la grande famille des nations. On pourrait dire: "Le Mali est mort, vive le Mali."

191. Aujourd'hui, le Mali est physiquement un territoire de 4 millions et demi d'habitants, qui va de Tombouctou, porte du Sahara, à la lisière de la forêt, et qui demeure l'un des plus riches patrimoines des noirs d'Afrique, qui y trouvent des raisons d'espérer.

192. Cette année 1960, a-t-on dit, est sans doute l'année africaine. De même, ce demi-siècle sera-t-il sans doute celui de l'Afrique. L'Afrique qui se cherche est l'Afrique qui sort de plusieurs siècles de domination, une Afrique consciente du fait qu'elle ne pourra assumer son destin que dans la liberté et l'unité. A cet égard, nous pensons que les regroupements ne pourront se faire de façon durable que sur des bases solides, des bases telles que l'harmonie dans la pensée politique — impliquant des structures politiques identiques, une conception identique de l'Etat et de l'économie — et la volonté réelle de donner la priorité à la communauté africaine sur toutes les autres communautés. Aucune autre formule, surtout lorsque cette formule est soufflée de l'extérieur, ne pourra réaliser entre nos peuples ce front uni indispensable.

193. Des tables rondes entre dirigeants politiques africains n'auront pas à décider de l'unité africaine selon l'humeur des participants, mais ceux-ci devront plutôt se conformer aux aspirations de leurs peuples. Fédération ou confédération, multinationale ou non: autant de formules désormais galvaudées dans le vocabulaire africain et qui ne sont plus que des thèmes de construction théorique. Si les regroupements à venir ne reposaient pas sur les critères que nous venons de définir, le néo-colonialisme pourrait toujours, chaque fois qu'il en a besoin, trouver quelques hommes de paille pour ruiner nos efforts. Au-dessus des regroupements qui pourront se faire dans une aire géographique donnée, il faut, selon l'esprit de Bandoung, la solidarité de tous les pays en voie de développement, de tous les peuples anti-colonialistes et anti-impérialistes, pour la défense de leur indépendance menacée par ceux qui rêvent, nous ne dirons pas de la balkanisation, mais bien de la katanganisation systématique des pays africains. Il faut que se réalise ce front de tous ceux qui courent le même danger. Il faut éviter le piège des regroupements télécommandés correspondant aux zones de domination des anciennes métropoles. En face de la menace que la coalition des intérêts internationaux fait peser sur l'existence même de nos jeunes Etats, la communauté de langues étrangères a moins d'importance que notre volonté commune d'émancipation totale.

194. Il est aussi une autre question qui se pose aujourd'hui avec, je dirai, une certaine brutalité, pour les jeunes Etats qui naissent à la vie internationale. On nous demande, presque sans ménagement: "Allez-vous à l'Est ou à l'Ouest? Nous allons essayer de vous exposer le point de vue du Gouvernement de la République du Mali. Ce sont en effet des problèmes auxquels nous réfléchissons depuis longtemps déjà. Entre quoi et quoi nous demande-t-on de choisir? Il n'est pas inutile, à notre avis, de se poser cette question élémentaire avant de parler de blocs, de

guerre froide, de liberté ou de totalitarisme. S'il s'agit d'un choix entre deux idéologies — communisme ou capitalisme — nous disons que ni l'une ni l'autre, dans leur acception classique, ne correspondent à nos réalités d'aujourd'hui.

195. Nous sommes une société sans classe, dont nous venons d'extirper le tribalisme. Il n'existe pas de classe possédante et l'unique exploiteur de toute notre collectivité à été, jusqu'à ce jour, le colonisateur. Il n'y a pas non plus de sectarisme à base religieuse, l'immense majorité des musulmans et animistes s'entendant parfaitement avec la minorité chrétienne.

196. Voilà en peu de mots l'image de notre société. Il faut ajouter que, malgré 80 ans de domination coloniale, notre peuple a conservé ce sens collectiviste qualifié de primitif et qui, pour nous, est le fondement d'un véritable humanisme africain fait de justice et de solidarité. La fidélité à ces valeurs et leur adaptation aux exigences du monde moderne constituent la toile de fond de notre idéologie. Notre objectif est toujours l'accélération de notre développement, la condition première de ce développement étant bien entendu la liquidation complète de la domination et de l'exploitation étrangères. Aujourd'hui prend fin pour nous l'état de sujétion directe, issu du fait colonial, et nous avons parfaitement conscience de la menace des sujétions indirectes pouvant découler de l'aide extérieure assortie de conditions politiques. Mais nous sommes confiants; nous pensons être à la hauteur de nos responsabilités. Notre attachement à la solidarité des peuples et à la paix du monde nous interdit d'ignorer quelque nation ou groupe de nations que ce soit. Mais nous tenons à affirmer sans équivoque que le respect imprescriptible de notre souveraineté nationale conditionnera toutes nos alliances.

197. Nous ne voudrions pas entamer ici de polémique sur le neutralisme positif; mais nous sommes obligés de constater que le choix dont il est souvent question revient à ignorer délibérément l'une des deux moitiés du monde et nous nous demandons s'il est vraiment souhaitable que les nouveaux Etats fassent un tel choix. Car, en fait, de quoi s'agit-il? D'un monde divisé en deux, de nations qui existent et d'autres qui naissent. Si les nouvelles nations se répartissaient systématiquement entre les deux blocs, la division du monde ne pourrait que s'en cristalliser davantage tandis que, si nous nous assignions un rôle de trait d'union, il y aurait une chance supplémentaire de rapprochement entre tous les peuples. Certains chefs d'Etat européens continuent de rêver d'une troisième force européenne, et là nous constatons que ce n'est plus entre l'Est et l'Ouest, mais entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique. Cela supposerait que le bloc occidental se scinde en deux. C'est du reste parmi les protagonistes de cette théorie de la troisième force que nous retrouvons ceux qui rappellent aux Russes qu'ils n'ont pas la même couleur de peau que les Chinois et nous constatons, là également, le désir de voir la scission à l'Est.

198. Nous estimons que ce sont là des vues de l'esprit. S'il est vrai que les blocs se sont constitués sur des bases idéologiques inconciliables, la troisième force — qui ne serait d'ailleurs nullement une force offensive, tant s'en faut, mais plutôt un élément d'équilibre et un facteur de paix — pourrait se trouver

dans le front uni des jeunes nations, des pays sous-développés ayant besoin de paix pour l'édification d'une indépendance économique réelle. Nous sommes des partisans résolus de la coexistence pacifique.

199. Telles sont les conceptions du Gouvernement de la République du Mali en face des grands problèmes qui préoccupent le monde. Quant à notre conception de la méthode de gouvernement, nous voulons aussi en dire un mot. Nous ne sommes pas impressionnés par les diverses campagnes tendant à faire apparaître les nouveaux Etats africains soucieux de maintenir, pour leur construction nationale, l'ordre et la sécurité intérieurs, comme des Etats totalitaires. Nous sommes pour une démocratie forte, pour une véritable démocratie s'appuyant sur le peuple et permettant à un jeune Etat de faire face à toutes ses responsabilités.

200. D'aucuns pensent que les jeunes nations en voie de développement n'ont pas de rôle à jouer dans cette assemblée. Racisme, hégémonie des grands sur les petits, voilà ce que nous découvrons dans cette manière de penser qui ne peut que compromettre la paix du monde et la solidarité internationale. Nous pensons que tous les peuples ont droit au respect, car la force ne prime le droit que sur les champs de bataille. S'il était admis que, pour être écouté dans les débats internationaux, il faut disposer d'une puissance militaire qui en impose, ceux qui jouent les ténors se verraient ravalés au rang d'enfants de chœur. Il faut que nous en ayons conscience les uns et les autres et que nous restions fidèles à l'esprit de la Charte des Nations Unies. Il n'y a qu'une Afrique libre, maîtresse de son destin, qui pourra apporter une contribution efficace à la paix du monde. L'opération Mali ou l'opération Congo, peut-être d'autres encore, ne sont que des opérations à court terme sur lesquelles les impérialistes ont tort de miser.

201. Nous voulons aussi rappeler une chose, c'est que les stratèges de l'impérialisme ont toujours négligé le fait national dans les pays coloniaux et dépendants, et ceci est un point très important. Il ne m'est pas possible de terminer sans en faire mention. Ceux qui méconnaissent ce fait colonial se trompent lorsqu'ils pensent que nous pouvons troquer notre dignité nationale contre la promesse d'une assistance matérielle illusoire. Pour les 4 millions et demi de Maliens que nous avons l'honneur de représenter ici, la volonté d'être libres, que qu'en soit le prix, est irrévocable. Parfaitement conscients de l'interdépendance des peuples et des impératifs de la solidarité universelle, nous ne sommes pas moins déterminés à vivre d'abord par nous-mêmes. Notre peuple préfère la privation matérielle à l'aliénation de sa dignité. Nous en avons connu d'autres au cours de 80 ans de colonisation et nous affirmons ici que la vague d'indépendance qui déferle sur l'Afrique est irrésistible. Il serait dangereux pour la paix du monde que les anciennes métropoles qui ont régné sur l'Afrique conservent le secret espoir d'un droit de préemption sur nos jeunes Etats, en fomentant des complots contre leur souveraineté. Le grand espoir de l'humanité, c'est

qu'à cette tribune disparaissent tous les complexes entre grands et petits pour que notre bonne volonté soit à la mesure de notre ambition commune de bâtir un monde de paix et de liberté.

202. Tel est le message qu'apporte la jeune République du Mali à l'Assemblée. C'est le message d'un peuple mûri dans l'épreuve, d'un peuple organisé, discipliné, avec une parfaite conscience de ses responsabilités et qui entend jouer son rôle dans l'édification d'une communauté universelle à base de justice et de paix.

203. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant de la France, qui a demandé à exercer son droit de réponse.

204. **M. BERARD** (France): Je ne suis pas venu à cette tribune pour répondre aux affirmations, aux allégations ou même aux attaques auxquelles s'est livré celui qui m'a précédé à cette tribune. Peut-être, quand il aura depuis plus longtemps l'habitude de cette assemblée, se rendra-t-il compte que le ton qu'il a pris, les paroles qu'il a prononcées non seulement à l'adresse de mon pays mais à l'adresse du Sénégal ne convenaient peut-être pas à l'atmosphère de fête qui était celle de cette assemblée ce soir.

205. Si je suis venu ici, à la tribune, c'est pour qu'il ne subsiste aucune équivoque sur les raisons pour lesquelles mon pays a parrainé l'admission de la République du Mali, comme celle de la République du Sénégal, devant le Conseil de sécurité et à cette assemblée. Si, en tant que chef de la délégation française, j'ai demandé à parrainer l'admission du Mali, ce n'est pas pour gêner cette jeune république, ce n'est pas pour déplaire à sa délégation, ce n'est pas pour imposer mon parrainage ou celui de mon pays, car peu nous importe. Si je l'ai fait, c'est à la demande formelle du Gouvernement du Mali. Notre collègue malien le niera peut-être; il me dira, quant à lui, que ses instructions ne coïncidaient pas avec les miennes. C'est possible. Je m'en suis déjà expliqué avec lui. Mais je dois dire que j'ai reçu confirmation que telle était la volonté de son gouvernement. Bien plus, je dirai très honnêtement, que, pris d'un dernier scrupule, j'ai communiqué cette nuit même avec Bamako pour savoir s'il n'y avait pas un changement dans l'attitude du Gouvernement du Mali. Il m'a été confirmé que la décision du président Modibo Keita restait la même. Voilà pourquoi la France a parrainé, ce matin au Conseil de sécurité et cet après-midi à l'Assemblée générale, l'admission du Mali, comme d'ailleurs elle avait parrainé, il y a quelques mois, l'admission de la Fédération du Mali devant le Conseil de sécurité.

206. Et maintenant, je voudrais simplement, en terminant, dire à notre collègue du Mali ceci: malgré tout ce qu'il a pu dire de la France et tout ce qu'il pourra dire encore, la France ne regrettera jamais d'avoir parrainé à l'ONU l'admission de son pays, car, ce faisant, la France est restée fidèle à son idéal et à ses principes.

La séance est levée à 19 h 5.